

Thônex

Procès-verbal Séance du 11 mai 2010

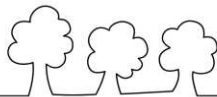
Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Richard Stark	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	Rosa Lopes Beer Christine Schwarz Jacqueline Tomasini Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Noureddine Ferka Zazou Michel Frossard Patrick A. Gautier Marc Kilcher	Stephen Knörr Guy Loutan Claude Marcet Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Daniel Thurre Jorge Vieitez

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2010.
2. Assermentation de M. Noureddine Ferka Zazou, Conseiller municipal du groupe libéral, en remplacement de M. Pascal Uehlinger, démissionnaire suite à son élection au Conseil administratif. (DA-10-07).
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Crédits budgétaires supplémentaires 2009. Discussion. Vote. (DA-10-08).
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2009. Discussion. Vote. (DA-10-09).
8. Comptes 2009 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-10-10).
9. 32-34 av. des Verchères
Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de deux villas jumelées et couverts à voitures sur la parcelle N°2153, fe 9, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-10-11).



10. Poursuite de la politique culturelle communale pour 2011. Discussion. Vote. (RA-10-01).
11. Immeubles Adrien-Jeandin 9 à 23
 - 11.1. Demande d'un crédit de Fr 1'500'000,- en vue de l'assainissement des façades. Discussion. Vote. (DA-10-12).
 - 11.2. Demande d'un crédit de Fr 860'000,- en vue de la mise en place de panneaux photovoltaïques et solaires sur les toitures. Discussion. Vote. (DA-10-13).
12. Centre Sportif Sous-Moulin

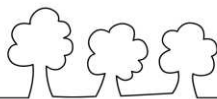
Demande d'un crédit de Fr 35'350,- en vue de procéder au remplacement de trois systèmes d'aérotherme aux vestiaires du stade des Trois-Chêne. Discussion. Vote. (DA-10-14).
13. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, concernant une demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr 10'000,- pour la mise en place de cours de « français-intégration ». Discussion. Vote. (DM-10-01).
14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « *Pour une amélioration rapide des prestations culturelles* ». Discussion. Vote. (MM-10-06).
15. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « *Pour une culture proche de la population* ». Discussion. Vote. (MM-10-07).
16. Propositions du Conseil administratif.
17. Questions écrites.
18. Propositions individuelles.
19. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011. Discussion. Vote. (DA-10-15).

*

M. Stark, Président, salue l'arrivée de M. Pascal Uehlinger au Conseil administratif.

M. Castelli : j'interviens directement en début de séance afin de demander que les projets de motion prévus aux points 14 et 15 de l'ordre du jour soient discutés au préalable du point 10 de l'ordre du jour à savoir : « La poursuite de la politique Culturelle communale pour 2011 ». Renseignements pris rien ne l'interdit tant dans le règlement du Conseil municipal que dans la loi sur l'administration des communes.

M. le Président : vous avez tout à fait raison, mais nous vous rappelons que l'ordre du jour se discute en séance du Bureau du Conseil municipal, au cours de laquelle j'ai demandé s'il y avait des modifications dans l'ordre des points de l'ordre du jour. Les membres du Bureau ont décidé du maintien des points tel que présenté ce soir. Je ne peux malheureusement pas entrer en matière sur votre demande.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2010

1.1. Corrections

Page 590, 2^{ème} §

M. Loutan demande d'ajouter les mots suivants dans son rapport :

*Bien des questions ont été posées, auxquelles on peut relever quelques réponses : c'est à la commune d'être attentive à la relation entre les panneaux d'affichage et les candélabres ; le courant fourni par des panneaux solaires **pour l'éclairage public** semble peu pratique et aléatoire sous nos latitudes ; les lampes modernes sont en matériaux **recyclables**, métaux, gaz ; les éclairages au sol autres que pour un balisage sont contre productifs, agressifs et non sécuritaires ; les éclairages enclenchés par détecteurs de mouvement sont facilement déranger pour les voisins de par leur action intermittente.*

Page 616

M. Knörr demande les corrections suivantes sous son intervention :

*En ce qui concerne la présence d'un chien, celui-ci est tout de suite perçu comme un moyen de répression mais, un chien bien formé facilite **les contacts comme tous les animaux, on peut d'ailleurs le voir avec les brigades équestres.***

Suite à ces modifications le procès-verbal est accepté à la majorité par 22 voix « pour » et 3 abstentions.

2. Assermentation de M. Noureddine Ferka Zazou, Conseiller municipal du groupe libéral en remplacement de M. Pascal Uehlinger, démissionnaire suite à son élection au Conseil administratif (DA-10-07).

M. Stark, Président, donne lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. Pascal Uehlinger, datée du 30 avril 2010 :

Monsieur le Président, cher Richard,
Monsieur le Maire, cher Philippe
Monsieur le Conseiller Administratif, cher Claude,

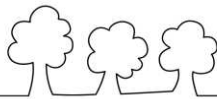
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers amis,

C'est avec plaisir que je vous remets ma démission en tant que membre du Conseil municipal et des commissions y relatives. En date du 21 avril, j'ai en effet eu l'honneur de prêter serment, devant le Conseil d'Etat « in corpore » accompagné de mes deux nouveaux collègues, afin d'officialiser ma nouvelle fonction de Conseiller administratif.

Cette nouvelle charge m'enthousiasme énormément et je profite de l'occasion pour remercier notre Conseillère d'Etat, Isabel RoCHAT, pour son soutien et le temps consacré à me transférer son savoir. Je remercie aussi Philippe Decrey, Claude Détruche, Philippe Guex et toute son équipe pour leur appui actuel et futur.

Je souhaite beaucoup de plaisir et de chance à mon successeur dans sa nouvelle fonction si enrichissante de Conseiller municipal.

Recevez chers amis, mes salutations les plus chaleureuses.



Puis, il est procédé à l'assermentation de son remplaçant :

M. le Président demande à M. Nouredine Ferka Zazou, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « *je le jure* » ou « *je le promets* » en levant la main droite au serment suivant :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Nouredine Ferka Zazou : « je le promets »

Suite au serment de M. Nouredine Ferka Zazou, la délibération suivante est signée par : M. Richard Stark, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Monsieur Nouredine Ferka Zazou
Conseiller municipal
du groupe libéral*

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Nouredine Ferka Zazou entre les mains de Monsieur Richard Stark, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 11 mai 2010,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par M. Nouredine Ferka Zazou.

M. le Président informe que M. Nouredine Ferka Zazou, Conseiller municipal du groupe libéral, siégera dans les commissions suivantes :

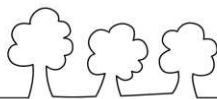
- Ecoles & Jeunesse
- Culture, Loisirs & Jumelage
- l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière

Cette nouvelle répartition ne donne pas lieu à des oppositions.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Monsieur le Président : le seul courrier adressé au Bureau était la lettre de démission de M. Uehlinger qui a été lue plus haut.

Je vous rappelle qu'à 23h. nous passerons au point 16 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».



4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1 Séisme au Chili du 27 février 2010

Le Conseil administratif a versé Fr 5'000,- à Caritas pour venir en aide aux victimes de ce séisme.

4.1.2 Forum des Associations

Une réunion se tiendra le lundi 31 mai à 18h.30 à la salle Louis-Valencien.

4.1.3 Cartes journalières CFF

Les CFF prévoient d'augmenter les prix de ces abonnements journaliers et de ne les rendre valables qu'à partir de 9h. du matin. L'Association des communes genevoises a écrit aux CFF en date du 16 avril afin de demander que ces mesures ne soient pas appliquées.

4.1.4 Abonnements TPG

Le Conseil administratif a décidé de renouveler l'opération de rabais sur les nouveaux abonnements TPG. Cette action se déroulera du 7 juin au 9 juillet 2010. Toute personne qui conclura un nouvel abonnement TPG bénéficiera d'un rabais de Fr 100,-.

4.1.5 Bibliobus

Nous avons reçu les statistiques pour 2009 :
Adultes : 3.378 prêts et 1.870 pour les enfants.

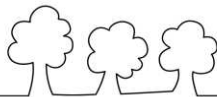
4.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.2.1 Police municipale

J'ai le plaisir de vous présenter Madame Nathalie Lacombe qui a rejoint il y a quelques semaines l'effectif de notre police municipale.

4.2.2 Environnement

- Le 27 mai à 18h. aura lieu une visite des serres de notre service des espaces-verts. Une invitation vous parviendra prochainement.
- Le 29 mai une journée « portes ouvertes » sera organisée à la voirie. Toute la population est conviée et c'est l'occasion de faire connaissance avec les personnes de ce service.
- Le 12 octobre aura lieu la journée des concierges d'immeubles, qui se tient tous les deux ans avec pour objectif de faire passer le message communal dans les domaines de la récupération et du tri des déchets.



- Lors d'un prochain Conseil municipal le Conseil administratif vous présentera une demande de crédit concernant le projet d'enterrement de la déchetterie qui se trouve sur le parking du Centre de Loisirs.
- Le prix de récupération du papier ristourné à la commune a longtemps été proche de Fr 0,-, et depuis le début de l'année nous sommes montés crescendo à Fr 80,- la tonne, ce qui n'est pas négligeable financièrement.

4.2.3 Mérite sportif Chênois

Le 19 mai aura lieu la remise du mérite sportif Chênois. Vous êtes tous cordialement invités à cette sympathique manifestation.

4.2.4 Chênois volley-ball

Lors du dernier match de ce club on a pu voir des supporters brandir une pancarte qui disait : « *pas d'argent, mais beaucoup de cœurs* ». Il est à relever qu'avec peu d'argent ce club a tout de même terminé 2^{ème} du championnat Suisse de LNA.

La 2^{ème} équipe a, quant à elle, été promue de 1^{ère} ligue en LNB.

4.2.5 Handball Chênois

Ce club a été promu en LNB le week-end dernier.

4.2.6 Théâtrechamp

Cet après-midi les enfants de 3P à 6P ont pu assister à la pièce du Théâtrechamp « *l'oiseau du matin* » ; 657 enfants ont pu découvrir une pièce de théâtre qui traitait de l'environnement.

4.2.7 Le Nautica

Cet établissement situé à la piscine de Thônex a été rattaché à l'Auberge communale au vu de sa situation et de certains problèmes connus par le passé. Cette buvette est de nouveau ouverte depuis le 1^{er} mai 2010.

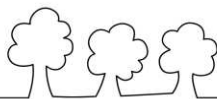
4.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

4.3.1 Vélos électriques

Deux vélos électriques ont été acquis pour les déplacements du personnel et des membres du Conseil administratif dans la commune.

4.3.2 Commission de l'Urbanisme & Développement durable

Une réunion est prévue le 25 mai en présence des Services Industriels de Genève qui doivent venir donner des explications concernant le forage géothermique sur les Communaux d'Ambilly.



Cependant les SIG ont fixé, à la même date, une réunion avec la commune de Puplinge. Il y a de fortes chances que l'on s'achemine en une séance de commissions réunies « Puplinge-Thônex » à Puplinge. Des informations complémentaires vous seront données lorsque les SIG nous auront contactés.

4.3.3 EVE de Chapelly

Une étude est actuellement en cours par M. Fortuna, secrétaire adjoint technique, pour la mise en conformité de cette institution. Une demande de crédit sera certainement faite au Conseil municipal à ce sujet.

4.3.4 MICA

Une séance d'information a eu lieu suite à la mise à l'enquête publique du Plan localisé de quartier. Cette séance a été organisée par l'ADCA (Association de Défense des Communaux d'Ambilly). Le Conseil administratif était présent pour répondre aux questions, ce qui nous a valu une page entière dans la Tribune de Genève...

5. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

5.1. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 11 mars 2010 :

1. CSSM – DT 76 - changement du parquet de la salle omnisports.

- *Concernant le parquet et d'autres éléments en bois de la salle omnisport, il y a également nécessité d'intervenir, notamment à cause de fentes et de lames qui ondulent. S'en suit une discussion technique.*

Le montant de Fr 705'000,- dont Fr 235'000,- pour Thônex est soumis au vote et accepté à l'unanimité des 5 commissaires présents.

2. Informations du Conseil administratif sur :

- Projet de vidéo surveillance à l'école Adrien-Jeandin

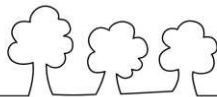
La direction de l'établissement est informée; un courrier du Département a confirmé que l'autorisation était acceptée par le 8 mars. Les conditions de base ont été explicitées (« floutage » des images, personnes compétences pour visionner etc..).

De nombreuses caméras seront situées sur le toit, et il faut compter 6 semaines pour les installer.

- Service de la police municipale

Une nouvelle employée nous sera présentée lors du prochain Conseil municipal, ce qui a été fait par M. Détruche lors des communications du Conseil administratif.

Mme Nathalie Lacombe a commencé son service le 1^{er} mars 2010, elle a été cheffe de groupe à la Ville de Genève. Actuellement, il manque 1 poste pour compléter l'effectif.



5.2. Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociale, séance du 23 mars 2010 :

Le 23 mars a eu lieu la commission Sociale en présence de M. Philippe Decrey, Maire.

Lors de cette commission, nous avons eu le plaisir de recevoir deux associations auxquelles nous allouons une aide.

La première à être entendue fut la Fondation aide aux enfants foyer Bambi. L'aide que la commune octroie à cette Fondation, est une participation à la création de « maisons » pour des enfants de 0 à 5 ans en Colombie, dont l'objectif est de ne pas mettre les enfants en adoption mais de retrouver leur famille.

La deuxième association fut le « Comité de soutien au peuple Sahraoui ». L'apport de la commune permet de participer à un projet d'énergie solaire. La commission a décidé d'octroyer une aide de Fr 2'000,-. Par principe de transparence, nous avons demandé les comptes de la Fondation Alder qui travaille et soutient cette association.

5.3. M. Enrico Castelli, vice président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable en remplacement de M. Pascal Uehlinger, Président, séance du 4 mai 2010 :

La Commission de l'Urbanisme a siégé le 4 mai 2010 en présence de M. Decrey, Maire, de MM. Détruche et Uehlinger, Conseillers administratifs, de M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique et de Me Manfrini, pour le cabinet BMG Avocats.

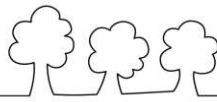
Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation du Plan localisé de quartier (PLQ) des Communaux d'Ambilly.

Il est d'abord rappelé à la Commission que le PLQ est en voie d'adoption et que la procédure d'adoption de ce dernier comporte plusieurs étapes à savoir :

- a) L'enquête publique, phase destinée à récolter les observations de toute personne ou groupement intéressé par le PLQ. Cette étape s'est terminée hier lundi 10 mai 2010.*
- b) La récolte et la synthèse des observations par l'Etat qui seront ensuite transmises à la Commune. Le Conseil municipal aura alors pour devoir de donner un préavis sur le PLQ par la voie d'une délibération dans un délai de 45 jours.*
- c) Une fois la délibération éventuellement adoptée, un délai référendaire de 30 jours est ouvert.*
- d) Nouvelle publication du PLQ avec procédure d'opposition ouverte aux personnes directement touchées et/ou à la Commune.*
- e) Enfin, le Conseil d'Etat adopte ou modifie le PLQ et statue sur les oppositions.*

A la suite du rappel sur la procédure d'adoption du PLQ, Me Manfrini en présente les caractéristiques actuelles.

Le PLQ réglemeute seulement deux des 4 pièces urbaines à réaliser dans les 15 ans, notamment en ce qui concerne les surfaces brutes de plancher. Il ne réglemeute pas les deux autres pièces à réaliser dans les 15 ans ni les deux réserves à bâtir à réaliser au-delà de 15 ans. Ces dernières seront l'objet d'autres PLQ.



L'agencement des différentes pièces telles que prévues dans le Plan directeur de quartier (PDQ) a été modifié mais le PLQ respecte les surfaces brutes de plancher prévues à 15 ans.

Le PLQ inclut la réalisation du mail central ainsi que du barreau routier entre la route de Jussy et l'avenue Mirany.

Outre le PLQ en lui-même (un plan), celui-ci est accompagné de documents qui font partie intégrante du PLQ à savoir: un schéma directeur de gestion des eaux, un concept énergétique et les mesures relatives aux espaces publics et aux infrastructures.

Le début de la première phase de 15 ans est à compter de la date d'adoption du PDQ à savoir : le 27 août 2008.

Suite à l'exposé de Maître Manfrini, les Commissaires et le Conseil administratif ont pu formuler de nombreuses questions et remarques, notamment sur les points suivants :

Le PLQ émet l'hypothèse que si le quartier devait être construit selon les normes Minergie, la surface de plancher constructible peut excéder de 10 % au maximum les surfaces définies par le PLQ. Sur ce point, une clarification a été demandée au Conseil d'Etat par le Conseil administratif. Il faut relever que cette hypothèse n'as pas de sens à partir du principe que le projet prévoyait dès le départ que le futur quartier serait aux normes Minergie. On ne peut donc décemment compter deux fois le pourcentage de 10.

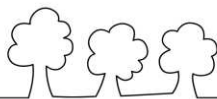
La problématique de la circulation doit être résolue comme préalable à toute urbanisation. La Commune a obtenu la mise en site propre des voies dévolues aux transports publics non seulement en direction de l'avenue Mirany mais aussi jusqu'aux giratoires de la route de Jussy. Il est néanmoins demandé à l'Etat de mettre en site propre les transports collectifs jusqu'au centre de la Commune, ce qui n'est pas le cas dans les discussions actuelles.

Toujours dans le domaine de la circulation, le projet des Communaux d'Ambilly est l'occasion de remodeler les axes de la Commune. L'avenue Tronchet et l'avenue Adrien-Jeandin pourraient être respectivement déclassées en routes communales pour Tronchet et mise en zone 30km/h. pour Adrien-Jeandin. Une étude dans ce sens a été lancée par l'Etat et l'étude se penchera également sur la question des feux de circulation versus giratoires sur la route de Jussy.

Sur la question de la gestion des eaux, le schéma directeur de la gestion des eaux qui accompagne le PLQ est clair. Il propose plusieurs solutions concernant l'évacuation des eaux de surface. En revanche, la question de la nappe phréatique est plus délicate. Il conviendrait d'élargir la réserve émise pour une des futures réserves à bâtir et mentionnant un risque d'inondations à l'ensemble de la zone des Communaux d'Ambilly.

Pour information, le litige entre la Commune d'Ambilly et les promoteurs privés n'est pas encore résolu. Ce litige échappe à la maîtrise de la Commune et de l'Etat. Il est évident que peu importe la forme du projet d'urbanisation des Communaux d'Ambilly, la question du foncier doit être résolue au préalable.

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2009 est approuvé par la commission.



6. Crédits budgétaires supplémentaires 2009. Discussion. Vote. (DA-10-08)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, fait sa déclaration sur l'ensemble des points 6 et 7 concernant les comptes 2009 :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Les comptes 2009 sont bons et on peut se réjouir de présenter un excédent de revenu de Fr 453'691,20. En effet, les comptes bouclent avec un total de charges de Fr 33'505'295,75 et un total de recettes de Fr 33'958'986,94.

Ce soir, ma déclaration sera succincte, car rendons à César ce qui appartient à César, cet excellent résultat appartient à Mme Rochat et aux différents services de la Commune qui ont su, sous les yeux « inquisiteurs » de Messieurs Michel Zeder et Philippe Guex, gérer au mieux les deniers publics.

La réalité comptable est malheureusement un peu moins enthousiaste que les bénéfices dégagés. La présentation PowerPoint qui suivra vous le démontrera.

En ce qui concerne les investissements, la commune a réalisé environ 61% des dépenses prévues dans notre plan quadriennal, soit un total Fr 16'501'204,04, l'essentiel de cette somme ayant été dépensée dans le cadre de la reconstruction de l'école Marcelly.

Il faut tout de même souligner la bonne nouvelle suivante : la redevance annuelle des SIG aux communes, pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, passe de 7% à 15% des recettes brutes à partir de 2010.

En conclusion, le Conseil administratif ne peut que remercier l'ensemble du personnel communal et nos chefs de service pour les efforts fournis et les efforts futurs afin de pérenniser la présentation de comptes sains.

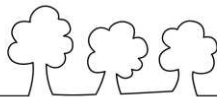
A titre personnel je remercie chaleureusement mes deux collègues ainsi que Philippe Guex et Michel Zeder pour leur soutien inconditionnel depuis mon arrivée au Conseil administratif de Thônex afin que je puisse défendre ce soir, dans de bonnes conditions, les comptes communaux.

M. Willy Corthay, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Richard Stark, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 avril 2010 :

A cette séance, sont également présents, M. Decrey, Maire, MM. Détruche et Uehlinger, Conseillers administratifs, M. Guex secrétaire général, ainsi que M. Zeder, secrétaire général adjoint administratif.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2010 est accepté par 9 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte en parallèle sur les crédits budgétaires supplémentaires et les comptes 2009, avec à l'appui douze pages de commentaires aux comptes établis par l'administration communale. Aux questions des commissaires sont données des réponses claires et sans ambiguïté.



Puis, la liste des crédits budgétaires supplémentaires qui nous est soumise pour un total de Fr 1'798'571,65 est soumise au vote et acceptée à l'unanimité des 11 commissaires.

L'administration communale nous réserve une heureuse surprise, à savoir un excédent de revenus de Fr 453'601,19 alors que le budget 2009 prévoyait un excédent de recettes de Fr 1'582,-

S'il y a lieu, certes, de s'en réjouir, d'aucuns ne manquent pas de nous rappeler à la prudence et à une bonne gestion des deniers publics ! Chaque commissaire ayant eu la possibilité de poser les questions qu'il souhaitait, commentaires à l'appui, les comptes sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité des 11 commissaires.

M. Uehlinger commente la présentation Power Point sur les comptes 2009.
(voir annexe 1)

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Nous serons brefs.

Le groupe UDC votera ces crédits budgétaires supplémentaires. Nous nous permettrons juste un petit sourire taquin concernant les Fr 378'034,19 de la ligne 90.346, qui apportent de l'eau à notre moulin. Il est à craindre que les futures activités développées sur les communaux d'Ambilly ne bénéficient jamais aux habitants de Thônex.

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe Libéral :

Le groupe Libéral exprime sa reconnaissance vis-à-vis du Conseil administratif, et en particulier à Mme Isabel RoCHAT, ancienne ministre des Finances, ainsi que MM. Philippe Guex, secrétaire général et Michel Zeder, secrétaire général-adjoint, pour la qualité de leur gestion.

Depuis quelques années, nous préconisons la plus grande prudence sans laquelle l'équilibre n'aurait pas pu être conservé.

L'excédent de revenus de Fr 454'000,- (alors qu'un déficit de Fr 886'000,- était prévu) résulte de deux éléments principaux :

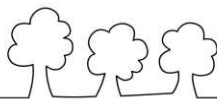
1. Les Fr 822'000,- (ou 9%) de charges salariales en moins, notamment à cause du sous effectif de la police municipale.
2. Les Fr 863'000,- (ou 10 %) d'économies sur les frais généraux. Nos félicitations pour cette rigueur.

Sans ces deux facteurs, nous nous serions trouvés face à un déficit de Fr 1'231'000,-.

Je rappelle, au besoin, que le budget de l'année en cours prévoit un déficit record, basé sur une réduction des recettes fiscales, que nous ne maîtrisons pas.

En plus, les investissements qui devront être consentis ces prochaines années pèseront de tout leur poids.

Notre groupe votera ces comptes tels que présentés et demande une fois de plus au Conseil administratif de restreindre les dépenses chaque fois que l'occasion se présentera.



M. Castelli fait la déclaration suivante au nom du groupe Socialistes-Verts :

Le groupe Socialistes-Verts a pris connaissance des comptes 2009.

Nous tenons tout d'abord à remercier l'administration communale, en particulier MM. Guex et Zeder, pour l'excellente tenue des comptes. Nous joignons à ces remerciements le Conseil administratif et le Conseil municipal pour leur bonne gestion des deniers thônésiens. Ainsi, une fois de plus, nous pouvons être satisfaits de boucler les comptes avec un excédent de revenus.

Lors de l'établissement du budget 2009, nous groupe avait prédit, sans tomber dans le catastrophisme sans fin de certains, que la commune de Thônex allait au devant d'une période budgétaire difficile. Cette prédiction ne s'est pas avérée, du moins pour le moment, et c'est tant mieux. Des charges maîtrisées, un impôt sur les personnes physiques solide, quelques subventions cantonales et fédérales tout à fait opportunes mais également exceptionnelles et surtout des intérêts débiteurs sur des emprunts pour le moment différés expliquent le résultat positif enregistré aux comptes 2009. Mais ce résultat ne doit pas nous faire oublier le maître mot qui est de rigueur dans nos discussions et projets : Prudence !

En effet, des projets fondamentaux pour la Commune comme la réorganisation des bâtiments de la Mairie, le développement d'équipements publics aux Communaux d'Ambilly et la poursuite de nos projets actuels dans le domaine de la petite enfance ou du développement durable ne nous permettront pas de faire des excès de folie budgétaire. Conséquence logique de cet état de fait, il serait tout à fait imprudent d'avoir des velléités à vouloir diminuer le nombre des centimes additionnels. Ce serait un vrai suicide politique et budgétaire à terme.

Le groupe Socialistes-Verts votera les comptes 2009.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe Radical :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical, tient à remercier sincèrement l'administration communale, le Conseil administratif en place, pour l'excellent travail effectué durant l'année écoulée ainsi que pour les comptes de l'exercice 2009 présentés avec des comparatifs détaillés.

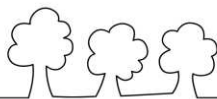
Les charges ont été dans l'ensemble maîtrisées.

Il est réjouissant de constater que contrairement à ce qui nous avait été annoncé de pessimiste, nous nous retrouvons non pas avec un excédent de charges, mais avec un excédent de revenus pour un montant de Fr 453'691,19. Ce qui représente un écart positif par rapport au budget de Fr 452'109,19.

Quant aux dépenses d'investissement, celles-ci ont été nettement inférieures au budget prévu à cet effet. Il est à notre avis souhaitable que ces investissements puissent se réaliser dans les meilleurs délais, car la Commune a un rôle important à assumer, ceci afin de soutenir l'économie locale si possible, de répondre aux besoins de nos communiens.

Le groupe Radical acceptera les comptes 2009 qui lui sont présentés.

Merci pour votre attention.



M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe Démocrate-Chrétien sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour :

En préambule, le groupe Démocrate-Chrétien tient à remercier le Conseil administratif ainsi que le secrétaire général M. Philippe Guex et le secrétaire général adjoint M. Michel Zeder pour l'excellent travail accompli.

Notre groupe relèvera les points suivants :

Malgré des rentrées fiscales toujours difficilement évaluables, le groupe Démocrate-Chrétien se réjouit de constater que les finances sont toujours aussi bien gérées par nos autorités communales.

En effet, cet exercice 2009, que bon nombre nous prédisait catastrophique, se solde par un bénéfice de fonctionnement de Fr 453'691,19. Cependant, se complaire dans une béate autosatisfaction serait clairement une erreur. Nous ne devons pas relâcher la pression et notre vigilance car ce résultat est dû essentiellement à des recettes extraordinaires. Notre budget pour cette même année 2009 prévoyait d'ailleurs un modeste excédent de recettes de Fr 1'584,-.

Il ne s'agit en revanche pas de faire partir le bébé avec l'eau du bain. Les économies doivent être ciblées et ne pas se solder par des effets contreproductifs et disproportionnés. Pour économiser, il faut parfois savoir dépenser. Prendre le budget communal ligne par ligne et s'indigner de toutes augmentations serait ridicule car les comptes doivent être vus dans leur globalité.

A ce jour, nous sommes dans le plus grand flou quant à notre production fiscale pour 2010. Les effets de la crise tant attendus pour 2009 ne se feront-ils pas sentir en 2010 ? Comment le Canton de Genève a-t-il résisté ? Quels seront les effets de la chute vertigineuse de la monnaie unique européenne sur notre économie locale ? Tant de questions, et aucune réponse pour le moment, nous sommes évidemment toujours plus intelligents après.

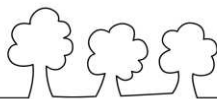
En résumé, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil administratif à continuer dans sa ligne de conduite qui nous a permis jusqu'à maintenant de maintenir des finances saines et un niveau de dépenses adapté à une commune de plus de 13.000 habitants.

Le groupe Démocrate-Chrétien suivra la décision de la commission des Finances et donnera un avis favorable au comptes 2009 présenté par nos autorités communales.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 27 avril 2010,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
d é c i d e



1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009 suivants, pour un montant total de Fr 1'798'571,65 (un million sept cent nonante-huit mille cinq cent septante et un francs et soixante-cinq centimes), soit :

08.314	entretien des bâtiments et prestations de tiers	Fr	24'244,85
10.362	subventions de fonctionnement accordées à des communes	Fr	16'247,65
14.314	entretien des bâtiments par des tiers	Fr	1'962,70
14.315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	Fr	4'324,80
14.319	frais divers	Fr	1'200,30
21.311	meublier, machines et véhicules	Fr	1'611,45
21.316	loyers et redevances d'utilisation	Fr	7'834,20
30.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	1'853,21
30.363	subventions aux propres établissements	Fr	276'621,15
33.309	autres charges de personnel	Fr	719,30
33.312	eau, électricité, chauffage, combustibles	Fr	2'708,70
33.316	loyers et redevances d'utilisation	Fr	7'338,45
34.352	participation aux dépenses du Centre sportif Sous-Moulin	Fr	15'068,75
54.319	frais divers	Fr	1'083,85
54.365	subvention accordée à des institutions privées	Fr	702'708,20
62.301	traitement du personnel	Fr	70'292,15
62.303	assurances sociales	Fr	2'746,10
62.305	assurances maladie et accidents	Fr	6'389,15
62.312	eau, électricité, chauffage, combustibles	Fr	4'215,75
62.315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	Fr	14'561,40
65.314	entretien des installations par des tiers	Fr	3'465,80
72.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	26'054,55
72.311	meublier, machines et véhicules	Fr	7'018,00
74.314	entretien des installations par des tiers	Fr	1'085,00
79.331	amortissement du patrimoine administratif	Fr	219'182,00
90.346	redevance aux communes frontalières françaises	Fr	378'034,19
			<u>Fr 1'798'571,65</u>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

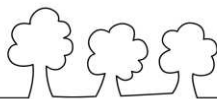
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2009. Discussion. Vote. (DA-10-09)

M. Willy Corthay, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Richard Stark, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 avril 2010 :

Les comptes 2009 de la commune, l'administration communale nous réserve une heureuse surprise, à savoir un excédent de revenus de Fr 453'601,19 alors que le budget 2009 prévoyait un excédent de recettes de Fr 1'582,-

S'il y a lieu, certes, de s'en réjouir, d'aucuns ne manquent pas de nous rappeler à la prudence et à une bonne gestion des deniers publics ! Chaque commissaire ayant eu la possibilité de poser les questions qu'il souhaitait, commentaires à l'appui les comptes sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité des 11 commissaires.

La discussion est ouverte :



M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Le groupe UDC rejoint l'analyse développée en commission par notre nouveau « ministre » des Finances. Le résultat des comptes 2009 est le fruit de l'excellent travail de notre administration que nous remercions vivement. La tâche est parfois ingrate, la position du fer entre le marteau et l'enclume n'est pas la meilleure des places.

Ce résultat est aussi dû à l'efficacité du Conseil administratif et à une bonne collaboration avec le Conseil municipal. Pour citer notre ministre : « Nous avons su serrer les boulons »

Alors nos finances, un paysage idyllique de champs de blé et de fleurs d'oseille ondulant au gré du vent ? Que nenni, si dans ce cliché il n'y avait pas eu, bien planté à droite l'épouvantail de l'UDC dans le rôle du méchant croquemitaine, les boulons auraient-ils été serrés aussi fort ?

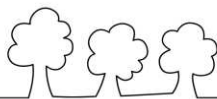
Il sied aussi de relever qu'une nouvelle fois, ce sont des recettes extraordinaires qui nous sauvent la mise. Alors, s'il nous est permis de reprendre notre souffle c'est simplement parce que nous sommes dans l'œil du cyclone. Ne nous croyons pas trop vite tirés d'affaire et restons attentifs.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2009, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 27 avril 2010,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour » 1 voix « contre », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de Fr 33'505'295,75 aux charges et de Fr 33'958'986,94 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 453'691,19.
3. D'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de Fr 16'935'435,84 aux dépenses et de Fr 434'231,80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 16'501'204,04.



4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 16'501'204,04 par l'autofinancement à raison de Fr 7'307'792,65 au moyen de la somme de Fr 6'854'101,46 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 453'691,19, l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 9'193'411,39.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 453'691,19 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant à l'actif un montant de Fr 133'745'362,24 qui se compose de :

– Patrimoine financier	Fr	37'605'875,33
– Patrimoine administratif	Fr	<u>96'139'486,91</u>
Total de l'actif	Fr	133'745'362,24

et au passif un montant de Fr 133'745'362,24 qui se compose de :

– Engagements courants et passifs transitoires	Fr	1'564'002,84
– Dettes à moyen et long terme	Fr	8'285'000,00
– Fonds d'assurances	Fr	500,00
– Provisions	Fr	10'688'256,20
– Engagements envers les financements spéciaux	Fr	7'982'289,74
– Fortune nette	Fr	<u>105'225'313,46</u>
Total du passif	Fr	133'745'362,24

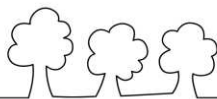
Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2009 à Fr 20'954'304,66.

8. Comptes 2009 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-10-10).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale pour le logement ; ces comptes ont été acceptés à l'unanimité des membres de cette Fondation. Je profite de remercier, ce soir, pour l'activité déployée.

Ceux qui auront examiné ces comptes dans le détail, auront remarqué une différence par rapport à la présentation de l'année 2008. Désormais nous devons présenter les comptes avec une réserve pour travaux et ceci pour chaque immeuble que nous gérons. Hormis cette nouvelle provision les résultats sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. Un petit clin d'œil à M. Knörr pour lui indiquer qu'à la Fondation nous savons également « *serrer les boulons* » concernant les frais de fonctionnement car les membres de la Fondation travaillent avec un salaire minimum.

Pour ce qui est de l'actualité, pas plus tard qu'hier matin, la Fondation a signé l'acte d'achat de l'avant dernière propriété sur le périmètre « *Clair-Val/av. de Thônex* » ce projet est donc en bonne voie de réalisation.



M. Willy Corthay, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Richard Stark, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 avril 2010 :

Concernant les comptes de la Fondation communale pour le logement qui nous sont présentés, M. Arpidone précise qu'il s'abstiendra lors du vote, car il travaille dans la société mandatée pour la révision des comptes. Ceux-ci ont été préalablement adoptés par le Conseil de Fondation. Au vote, ils sont acceptés par 9 oui et 2 abstentions.

Dans les divers, des remerciements sont adressés au Conseil administratif pour sa gestion, à l'administration communale pour tous les éléments fournis afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause, ainsi qu'aux commissaires présents pour leur sérénité attentive dans les débats. Des vœux de succès et de satisfaction pour l'avenir sont également adressés au nouvel élu au Conseil administratif, M. Pascal Uehlinger.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Guy Saudan, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

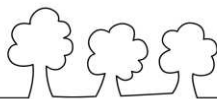
- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2009, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 27 avril 2010,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2009 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

9. 32-34 av. des Verchères

Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de deux villas jumelées et couverts à voitures sur la parcelle N°2153, fe 9, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-10-11).



M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : je vous rappelle que nous sommes face à une demande de dérogation à 27,5% sur un projet Minergie, il est du ressort du Conseil municipal d'accepter ou de refuser cette dérogation. Le Conseil administratif ne voit pas d'objection à cette demande étant donné que ce projet se développe dans une zone où l'habitat groupé est déjà représenté, il n'y a donc pas de contre-indication sauf que l'on peut regretter que l'esthétique ne rentre pas dans les critères d'acceptation ou pas de ce type de dérogation.

La discussion est ouverte :

M. Loutan : Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez que nos préavis peuvent tout à fait être accompagnés de suggestions et commentaires, même si ceux-ci ne sont en rien contraignants.

Je propose donc, avec mon groupe dans le but d'un préavis pédagogique incitatif tant pour l'Etat que pour les privés, l'amendement suivant :

Ajouter un alinéa 2 :

2. *Par cohérence avec la politique communale et cantonale visant un développement durable, nous invitons l'Etat et les constructeurs à veiller à ce que le projet soit accompagné lors des travaux :*

- a) *de la meilleure gestion possible des eaux claires dans le sens d'un ralentissement de l'écoulement, par exemple par la végétalisation des toits plats ou à faible pente; d'infiltration, l'utilisation domestique de l'eau de pluie, les parkings perméables, etc.*
- b) *par respect de la petite faune locale, du maintien ou de l'amélioration des voies de migration : éviction des barrages et pièges, disposition judicieuse des grilles, système de sortie des pièces d'eau ou piscines, etc...*
- c) *bonne gestion de l'énergie: productions solaires thermique et électrique, etc.*

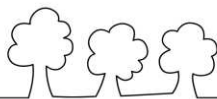
M. Gautier : M. Détruche a parlé de normes Minergie. Je ne vois pas cette mention dans le dossier. Si tel n'est pas le cas, je n'aimerais pas que l'on revienne dans quelques mois nous demander une dérogation de 10% supplémentaires avec un Minergie Plus à l'appui.

– M. Détruche : le concept Minergie est inscrit dans la légende qui accompagne les plans.

M. Loutan : suite à la précision de M. Détruche, je retire donc l'alinéa c) de ma proposition d'amendement.

Au vote :

– *l'amendement proposé par M. Loutan est refusé par 17 voix « contre » et 9 voix « pour ».*



La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet de construction de deux villas jumelées et couverts à voitures, sur la parcelle N°2153, fe 9 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire DD 103520-3 déposée auprès du DCTI,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 26 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (densité requise 27,5%) pour la construction de deux villas jumelées et garages à voitures, sises à l'avenue des Verchères 32-34.
10. Poursuite de la politique culturelle communale pour 2011. Discussion. Vote. (RA-10-01).

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Culture fait la déclaration suivante :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

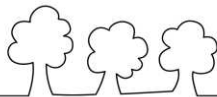
Avant d'ouvrir le débat public qui aura pour but d'établir un vote quant à la poursuite ou non de la politique culturelle thônésienne en 2011, permettez-moi dans un premier temps de dresser un bref historique de ce projet :

La politique culturelle a débuté le 1^{er} septembre 2006 cela ne lui fait donc pas tout à fait 4 ans d'existence.

Vous rappeler que nous sommes partis de zéro. En effet, nous n'avions aucune structure mise à part notre salle des fêtes.

Afin de réaliser dans les meilleures conditions qui soient ce projet culturel, nous avons engagé un mandataire. Il nous a fallu également du personnel administratif, engagé sous un contrat de droit privé. Nous avons ensuite établi une gestion comptable et rechercher des sponsors, des partenariats, un réseau publicitaire avec la mise en place d'abonnements.

Au niveau logistique, notre salle des fêtes a dû être adaptée.



De nouveaux investissements ont été engagés, afin de remettre Thônex dans le milieu artistique après plus de 15 ans d'absence sur le marché.

Depuis le début de la mise en place de cette culture, chaque année c'est cette structure qui anime les plus importants débats dans les commissions de ce Conseil municipal.

Dès la première année, le choix du mandataire, de la société qui l'emploie, la visibilité de la comptabilité, la programmation et les tarifs ont été remis en cause. Aujourd'hui, vient s'ajouter à la liste la fréquentation, les résultats, et la poursuite de la politique culturelle.

Il me semble important de vous rappeler que les communes d'Onex, Meyrin, Carouge et même la ville de Genève n'ont pas réussi à mettre en place leur politique culturelle en 4 ans. Ils ont été patients, ils ont su donner une chance à leur structure et cela leur a pris entre 6 et 8 ans. Il est donc nécessaire de laisser du temps à un projet, afin qu'il se construise, évolue et soit mené à bien.

A l'extérieur de ce Conseil municipal, de nombreuses personnes se félicitent et sont ravies des initiatives culturelles mises en place. Combien d'entre vous sont venus à ces spectacles ? La critique peut à mon sens être bénéfique et permettre d'avancer si les personnes à l'origine des remarques portent un intérêt à ce projet culturel, permettez-moi parfois d'en douter.

On parle de déficit, mais au fond c'est le coût, y compris les différents salaires.

Si aujourd'hui, je dois faire le bilan financier, je constate au bouclage des comptes de 2007 que nous avons dû prendre Fr 116'000,- dans le compte réserve en plus des Fr 200'000,- prévus.

Au bouclage des comptes 2008, nous n'avons pas dépensé les Fr 250'000,- budgétés, nous avons utilisé Fr 230'000,-, excellent résultat encourageant.

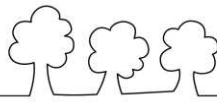
Au bouclage des comptes 2009, nous avons dû prendre Fr 32'000,- dans le fond de réserve, en plus des Fr 250'000,- et nous avons rajouté dans les comptes du TAS, suite à votre demande, un montant de Fr 45'000,- pour la location de la salle, montant que vous retrouvez dans les recettes de la salle des fêtes.

Si nous déduisons ce montant, nous constatons que malgré la crise économique et pour ceux qui lisent les journaux vous avez pu constater que l'ensemble des salles ont une baisse de fréquentation. Nos résultats de 2009 ne sont pas aussi mauvais et décourageants que certains peuvent le dire.

J'ai eu l'occasion en commission de vous présenter un tableau qui nous donnait un pourcentage engagé pour la culture en fonction de leur budget.

Nous nous situons sur ce tableau sur 12 communes à la 6^{ème} place avec 5.36% du budget consacré pour la culture. Je vous donne les 5 communes qui sont devant nous :

- la Ville de Genève avec 20.69%, Meyrin avec 10.38%, Carouge avec 10.33%, Onex avec 7.10%, Plan-les Ouates avec 6.71 % ensuite Thônex.*



Suite à ce constat, je ne peux que me féliciter de la mise en place de cette politique culturelle, qui est digne pour une ville comme Thônex. Une ouverture sur la culture me semble primordiale pour l'évolution d'une ville telle que la nôtre.

Profiter de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour remercier et féliciter de leur engagement et leur travail, Gérard Héritier notre mandataire, ainsi que Mireille et Evane qui ont su mettre Thônex en avant et, selon les dires des journaux, en faire une des meilleures programmations de Genève et des environs.

Dans mes remerciements je voudrais également remercier notre administration, notre secrétaire général M. Philippe Guex, ainsi que M. Michel Zeder notre secrétaire général adjoint, qui ont fait un travail important pour mettre en place cette plate forme comptable comprenant les impôts à la source, la TVA, et le suivi de la facturation et des recettes.

Pour terminer, je souhaiterais confirmer mes propos engagés lors de la commission des Finances, à savoir que suite à votre demande depuis un peu plus d'une année, si la poursuite de la politique culturelle est votée ce soir, un appel d'offre marché publics, non sur invitation, avec publication dans la feuille d'avis, sera mis en place, afin de pouvoir supprimer tous doutes sur un éventuel copinage.

Ceci, avec entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, car après avoir eu un entretien avec M. Vallat, spécialiste des marchés publics et selon le planning donné, de nombreuses tâches sont à accomplir, avec la participation active des membres de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.

Si le vote est positif ce soir une information aura lieu lors de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 18 mai 2010.

Cela a un coût et je viendrai si nécessaire vous solliciter pour un crédit de Fr 20'000,-.

J'en ai terminé avec cette introduction importante, mais qui me semblait fondamentale pour débiter le débat.

Je vous remercie de votre attention et vous demande, dans la mesure du possible, de tenter de laisser de côté ce soir nos différends politiques, afin de parler et de considérer ce projet dans son ensemble, en prenant en compte notre contexte, à savoir l'évolution de notre ville thônésienne et la satisfaction de ces communiers.

Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 13 avril 2010 :

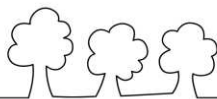
1. ThônexArtSpectacles:

1.1 Audition de M. Gérard Héritier - bilan 2009 et projets 2010

En préambule, M. Héritier a établi un compte-rendu et fait également circuler un dossier de promotion comprenant des articles de presse allant de septembre à ce jour.

Programmation 2009 :

11 spectacles prévus dont 1 annulé pour cause de maladie et l'autre par manque de spectateurs.

Communication :

Le dossier publicitaire démontre que de plus en plus de médias manifestent leur intérêt au TAS. Un nouveau partenariat a été conclu avec « Le Messenger » en France. La clientèle française augmente. Les liens sur Internet ont également augmenté leur fréquentation.

Retour sur image :

M. Héritier a l'impression que l'image est très positive pour Thônex quelle que soit la fréquentation des spectacles.

Organisation technique :

Actuellement, l'aménagement technique est bon mais, il pourrait encore être amélioré afin d'éviter la location de certains équipements.

Fréquentation :

Elle est en constante amélioration. La crise a également touché les spectacles particulièrement à l'automne dernier, mais 2010 démarre mieux.

Sponsors :

Malgré la situation difficile, de nouveaux sponsors ont pu être trouvés via des entreprises locales. Tous ces partenariats se termineront fin 2010. Si la saison culturelle continue en 2011, un important travail devra être fait à ce niveau.

Abonnements :

Le nombre augmente mais l'objectif n'est pas encore atteint.

Billetterie :

Un examen est actuellement effectué pour envisager la vente de billets via internet.

Bénévoles :

Le bénévolat est en augmentation.

Programmation 2010 :

Un certain nombre de spectacles ont déjà eu lieu avec satisfaction. M. Héritier travaille toujours sur la diversité des spectacles, mais ce n'est pas facile de répondre à l'attente de chacun et de changer les habitudes.

Prévisions pour l'automne :

La salle est réservée pendant 15 jours pour une exposition entre autres; cela complique la programmation. Rien n'est encore confirmé ou signé pour cette période.

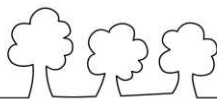
Un échange fourni de positions ou d'avis entre les commissaires et M. Héritier a eu lieu concernant divers domaines allant des sponsors, à la technique, aux événements particuliers sur 2 jours, une culture plus de proximité et autre programmation notamment. A la suite de quoi, M. Héritier a quitté la séance.

1.2 Présentation par M. Zeder des comptes de la saison culturelle 2009 :

En préambule, M. Decrey indique que la commune a reçu les comptes approuvés par le réviseur la veille de cette commission.

Salaires :

Une économie sur le budget a été réalisée sur tous les postes étant donné qu'il avait été prévu de payer des heures supplémentaires notamment en ce qui concerne les APM.

Location de la salle des fêtes :

Un montant de Fr 44'000,- a été calculé pour ce poste.

Travaux divers :

Il a été demandé par un commissaire à ce que le tableau soit présenté avec les chiffres de l'an dernier afin d'avoir une comparaison.

Il a été également demandé par un membre de la commission où le matériel loué était comptabilisé.

M. Zeder a répondu que le montant était ventilé sur chaque spectacle.

Plaquette :

A été éditée avec l'objectif que le coût soit couvert par les annonces.

Taux de fréquentation :

Diverses questions ont été posées à ce niveau notamment par rapport aux billets gratuits et le pourcentage de fréquentation à l'occasion de certains spectacles.

Il a été rappelé que 160 billets gratuits sont pour les sponsors.

Certains commissaires sont étonnés du faible taux de participation par rapport aux noms d'artistes particulièrement connus.

Un vote a été soumis quant aux comptes 2009 du TAS :

– Les comptes sont acceptés par 6 oui et 4 abstentions.

1.3 Poursuite de la politique culturelle communale pour 2011

Un commissaire estime que l'objectif n'a pas été atteint et que la décision qui se prendra lors de cette séance est importante.

A contrario, il a été relevé par d'autres commissaires l'important travail fait par M. Héritier au niveau des sponsors, des producteurs et de la publicité particulièrement. Ils ont également dit qu'il serait fort regrettable d'arrêter la politique culturelle qui a 4 ans à peine après l'investissement fait au niveau de l'équipement de la salle, et 4 ans est court pour prendre un réel « envol » quant à la fréquentation. Les problèmes de la crise se ressentent. Cependant, il a été souligné que la culture n'est jamais rentable.

Certains membres de la commission tiennent à préciser qu'ils n'ont rien à reprocher à M. Héritier, et qu'ils n'ont rien de personnel contre lui. Néanmoins, ils souhaitent que la culture et les saisons culturelles soient repensées.

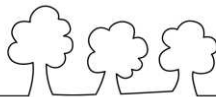
Au nom de son groupe, un commissaire a demandé, vu les importantes sommes engagées et la situation financière de la commune, que la question de la poursuite politique culturelle soit portée à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

La proposition de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal la poursuite de la politique culturelle a été mise au vote.

– La proposition a été acceptée par 6 oui, 3 non et 1 abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2010

Le procès-verbal a été approuvé par 7 oui et 3 abstentions.



3. Divers

Séance supplémentaire:

En accord entre la Présidente et le Conseiller administratif, il a été fixé une séance supplémentaire en date du 18 mai 2010.

CCCC:

M. Decrey annonce que l'exposition sur les abribus pour laquelle un budget a été voté aura lieu, mais la SGA réclame un redevance de Fr 7'000,-.

M. Willy Corthay, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Richard Stark, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 15 avril 2010 :

A cette séance, sont également présents, M. Decrey, Maire, ainsi que M. Zeder, secrétaire général adjoint administratif.

Point 1 de l'ordre du jour :

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2009 est accepté par 9 oui et 1 abstention.

Point 2.1 de l'ordre du jour :

Présentation par M. Zeder des comptes de TAS pour la saison 2009, comptes déjà acceptés par la Commission de la Culture, Loisirs & Jumelage par 6 oui et 4 abstentions.

Sans entrer dans les détails du procès-verbal de cette séance - que chacun a dû lire attentivement... -, je retiendrai d'une part la bonne présentation des comptes par M. Zeder, unanimement reconnue, d'autre part l'interrogation, voire l'inquiétude de plusieurs commissaires concernant les prestations, pas toujours satisfaisantes, et les coûts élevés de cette politique culturelle, en particulier de l'exercice 2009.

Dans le compte rendu qui nous est présenté, le total des charges se monte à Fr 1'416'255,74 et le total des recettes se monte à Fr 691'740,26.

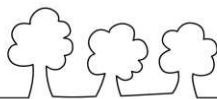
Donc le coût net de TAS de la saison 2009 s'élève pour la commune à Fr 724'515,48. Le Président soumet au vote les comptes de TAS, qui sont acceptés par 8 oui et 3 abstentions.

Point 2.2 de l'ordre du jour :

Celui-ci porte sur la poursuite de la politique culturelle communale pour 2011. Il fait l'objet d'un échange de vues beaucoup plus contrastées. Là encore, sans reprendre le procès-verbal dans les détails de ce débat, je relèverai dans la commission deux tendances assurément antagonistes :

- l'une prônant une continuité dans la ligne actuelle, sans remise en cause fondamentale du statut et du mandat de la direction artistique, JOKKA et M. Héritier pour faire simple, et du concept de programmation mis en place par ce dernier...*
- l'autre réclamant une réflexion de fond sur les principes et les objectifs de base d'une direction artistique, sur ses statuts et son mode de fonctionnement, sur les conditions financières qui lui sont accordées, sur l'adéquation des prestations aux objectifs et cahier des charges définis, etc...*

Deux approches, il faut bien le dire, pas aisément conciliables, les uns voyant dans toute remise en cause de la politique culturelle actuelle un risque et une mise en péril, les autres espérant dans une remise à plat de cette question une possible réorganisation et une meilleure adéquation de ladite politique aux besoins des habitants contribuables thônésiens. Un commissaire fait remarquer que sur les 50 abonnements vendus, en 2009, seuls 17 ont été achetés par des Thônésiens. Il est également fait remarqué que le mandataire ne prend aucun risque financier et qu'il a le beau rôle.



A noter dans ce débat que M. Decrey, Maire, en charge de la culture communale, s'engage à mettre en route une procédure pour un appel d'offre diversifié et une mise au concours ouverte de ce poste de direction artistique, mais souhaite que le mandat actuel soit prolongé d'une année pour pouvoir repartir sur de nouvelles bases en 2012.

Un commissaire propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal le vote sur la poursuite de la politique culturelle communale pour 2011.

Le Président soumet au vote cette proposition, qui est acceptée par 6 oui et 5 non.

Le Président conclut que le point 2.2 de l'ordre du jour ne sera pas voté.

La séance est levée 20h20.

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Nous serons un peu longs.

Avant d'être accusé de vouloir rejouer une pâle copie du film « Règlement de compte à OK Coral », le groupe UDC tient à préciser, que toutes les décisions concernant le TAS qui ont été prises précédemment l'ont été démocratiquement dans le carcan de la légalité. Nous parlerons donc ce soir uniquement d'éthique et de résultat.

Avant de critiquer, il faut se renseigner nous avait-on jeté comme conseil. Mea-culpa, Mea maxima culpa, nous avons donc cherché l'information. J'ai même personnellement pris la peine de me déplacer rue Jacques Grosselin 8 dans l'espoir, rapidement déçu, de trouver les bureaux de la société JOKKA Sàrl. Nous nous sommes alors tournés vers cette source inépuisable de renseignement qu'est internet. Toutes les sociétés spécialisées dans l'événementiel, l'organisation et la promotion de spectacles disposent d'un site dans lequel elles font étalage de leurs compétences, de leurs résultats, mettent en avant leurs clients prestigieux leurs contrats présents et à venir. Sur le site de JOKKA un seul message :

« Bienvenue sur le site de JOKKA Developments Nous travaillons actuellement à l'actualisation de notre site. Merci de revenir plus tard »,

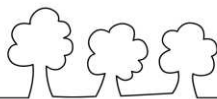
Cette phrase, avec la constance d'un métronome, est la seule qui apparaisse sur ce site depuis notre première visite soit février 2010. Heureusement, pour quérir l'information, il nous restait les articles de presse et les kilos de procès-verbaux.

Afin de prendre position il est nécessaire de bien connaître la chronologie des faits :

Début 2004, de manière informelle, M. Héritier approchait notre commune en la personne de M. Decrey (source La Tribune de Genève du 08.07.2005) et proposait d'améliorer notre politique culturelle.

Le 11 mai 2004, par 24 voix soit l'unanimité, le Conseil municipal suivant la recommandation de la commission de la Culture votait un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 40'000.- en vu de la réalisation d'une étude sur la future politique culturelle de la commune (p. 197). Sans appel d'offre et malgré certaines remarques, le mandat était confié à M. Héritier.

Le 17 mai 2004, les statuts juridiques de la société JOKKA Sàrl étaient déposés au registre du commerce (source registre du commerce Site officiel Etat de Genève).



Le 30 septembre 2004, la commission de la culture prenait connaissance du rapport de M. Héritier (daté d'août 2004). Cet audit faisait la synthèse des possibilités culturelles et ébauchait un concept. Il concluait que l'offre culturelle n'était pas à la hauteur et que les Thônésiens avaient soif de culture. Ils réclamaient une offre de proximité diversifiée, théâtre, musique, spectacles, spectacles pour enfants, expositions, arts, festivals en plein air, animations populaires etc. Ce rapport décrivait aussi les avantages et inconvénients des trois types de cellule culturelle (soit une structure externe, une structure intégrée, ou enfin mixte) et précisait encore que même si la Commune ne voulait pas s'engager dans une politique culturelle trop ambitieuse, il serait malgré tout impératif de nommer au minimum une nouvelle personne pour gérer et coordonner l'activité culturelle existante (p. 43 cahier bleu).

A l'unanimité, la commission acceptait « d'aller de l'avant » et choisissait une structure mixte privée publique, tout en soulignant qu'il serait toujours possible à l'avenir de changer de type de structure.

Le 14 décembre 2004, le Conseil municipal (p. 374) suivant les votes des commissions des Finances et de la Culture (p. 387, 388) acceptait à l'unanimité un crédit supplémentaire de Fr 30'000,- destiné à l'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle thônésienne sur 5 ans. La réalisation est confiée à M. Héritier.

Le 26 avril 2005, la commission de la Culture prenait connaissance du dossier (p. 508), le 17 mai elle le votait (p. 572). La commission des Finances la suivait le 9 juin en votant le crédit supplémentaire nécessaire (p. 572).

Le 21 juin, c'est le Conseil municipal qui approuve à l'unanimité le crédit supplémentaire de Fr 224'000,- destiné à la création de la nouvelle politique culturelle thônésienne ainsi que la création d'un fonds de réserve culturel d'un montant plafonné à Fr 300'000,- (p. 547).

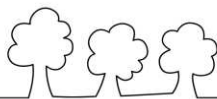
Nous arrêtons là notre historique, car nous sommes arrivés à la date charnière. Lors de ce Conseil municipal, il est relevé la valeur des documents fournis par M. Héritier qualifié de « véritables outils de décision ». En consultant ces deux rapports, on ne peut pas nier leurs qualités. Cependant, autant leur lecture que l'interprétation qu'il en est fait lors des commissions et Conseils municipaux ne laissent planer le doute : leur contenu n'est pas un simple catalogue d'intentions, rempli des vœux pieux, mais décrivent bien des buts à atteindre qui seront réalisés en cinq ans. Nous comprenons donc aisément les décisions unanimes de nos prédécesseurs autour de cette table. On leur proposait de déguster un repas de gastronomes. Qu'avons-nous aujourd'hui ? Des hamburgers tièdes accompagnés de frites molles.

Rappelons encore que selon le rapport sur l'évolution de la culture à Thônex, le fonds de réserve devait permettre la réalisation d'événements importants (p. 119). Exceptionnellement il pouvait être utilisé pour couvrir un déficit. Nous connaissons la suite, point d'événements importants, mais maintenant nous sommes informés, exceptionnellement, cela signifie trois fois sur quatre.

Le groupe UDC ne votera pas la poursuite de la politique culturelle.

M. Dupraz : en préalable, je regrette qu'il n'ait pas été possible de rassembler ce point de l'ordre du jour avec les projets de motion qui se trouvent aux points 14 et 15 de l'ordre du jour car ces trois objets traitent d'un sujet identique. Ceci est regrettable car cela aurait permis un meilleur fonctionnement et un meilleur débat.

- M. le Président : j'ai déjà répondu à M. Castelli en début de séance et je vous rappelle que vous avez un membre de votre groupe politique qui siège au Bureau et qui peut faire des propositions, ensuite celles-ci se tranchent par un vote des membres.



Puis, M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Trois éléments pour refuser la demande du Conseil administratif de poursuivre la politique culturelle. Cette politique est essentiellement constituée par TAS (³/₄ du budget culturel).

Or,

Primo TAS ne correspond guère à l'idée développée à son origine il y a 6 ou 7 ans. Je cite le procès-verbal du Conseil municipal du 21 juin 2005 (que j'ai retrouvé grâce à M. Knörr).

« ...Notre ambition n'est pas de rivaliser avec Meyrin ou Lancy et de venir en surenchère dans un marché où l'offre est pléthorique. Notre objectif est bien de se profiler dans un créneau local qui réponde aux besoins de nos communiens ».

Ou encore :

« ...Le but n'est pas d'attirer de grandes stars à gros frais (...) mais de créer une culture de proximité amenant les générations à se mélanger, à se rencontrer, à s'identifier ». (citation du groupe socialistes-verts).

En passant, j'aimerais souligner la cohérence de notre groupe avec ses déclarations d'antan.

Mais il y a mieux ! Dans la même séance, le groupe radical salue la création... « D'une structure interne légère permettant à la commune et à la commission de la culture de garder le contrôle du choix des projets présentés ainsi que de leur coût ».

Un peu plus loin, le groupe radical salue :

« Le maintien du comité des fêtes et l'intégration de celui-ci dans la future structure (...) qui ne peut que nous rassurer ».

Et le groupe libéral, qui :

« Souhaite que le contact avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries soit maintenu, voire renforcé chaque fois que cela est possible ».

Je vous laisse réfléchir, Mesdames et Messieurs à ces intentions exprimées assez clairement le 21 juin 2005.

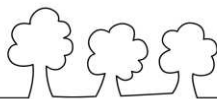
Secundo,

La saison 2009 a été un fiasco et nous devons nous demander pourquoi. On nous a dit que la crise économique aurait eu des répercussions négatives sur les organisateurs de concerts, M. Decrey nous l'a d'ailleurs dit tout à l'heure. Cela n'a manifestement pas été le cas pour tout le monde puisque, dans la Tribune de Genève du 4 mai dernier, on peut lire une déclaration d'un M. J-Pierre Simonin, directeur de l'Arena qui déclare : « l'année 2009 a été la plus grosse année de tous les temps ».

Alors qu'à Thônex, le fiasco s'est traduit par les chiffres suivants :

Sur 21 spectacles, deux ont fait salle pleine, un a rempli la salle à 56% et tous les autres à moins de la moitié (chiffres fournis par la Mairie). Et parmi les plus faibles taux de remplissage, on trouve des artistes confirmés (P. Richard, Vincent Delorme, Marianne Faithfull). Pourquoi ?

Heureusement, pour augmenter la fréquentation de la salle, il y a les entrées gratuites : les billets distribués aux sponsors, aux employés de la commune, aux Conseillers municipaux et amis divers, soit entre 217 et 318 places/spectacle. De sorte que dans nombre de soirées (une dizaine), on trouve moins d'entrées payantes que de spectateurs ayant bénéficié des largesses de leur entreprise, de sponsors ou de la commune, c'est à dire: du contribuable thônésien.



Question: est-ce que notre politique culturelle est faite pour les Thônésiens ou son but est-elle de créer un club privé... avec l'argent des Thônésiens ?

Tertio :

Tout cela coûte très cher à notre collectivité. Même si le chiffre n'a jamais été prononcé, on le trouve à la page 18 des comptes 2009 en retranchant les revenus de TAS du total de ses charges, soit : Fr 724'515,- cette somme dépasse le budget prévu de Fr 75'400. Elle représente une augmentation de Fr 118'000 francs sur l'exercice 2008.

Nous affirmons ce soir que le système mis en place doit être rectifié et qu'il peut l'être. Il y a plusieurs pistes à explorer – les motions que nous vous proposons en tracent quelques-unes. Nous pouvons fort bien remettre à l'automne la décision de poursuivre la politique engagée, si vous jugez opportun. D'ici là, quelques lignes de réflexion auront été examinées en commission via les motions précitées.

Et si cette pause, que nous vous demandons ce soir, provoque un ralentissement de ThônexArtSpectacles en 2011, cela n'aura rien de tragique : nous pouvons entamer la saison 2011 un peu plus tard qu'au mois de janvier. Et s'il en coûte quelques concerts de moins l'année prochaine, cela ne fera que peser un peu moins dans les comptes de la commune.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom de l'Entente :

Le TAS (ThônexArtSpectacles) a pris son envol en septembre 2006 et a représenté pour l'année 2009 un coût global (et non une perte) de Fr 724'515,48. Le dépassement du budget 2009 de Fr 32'160,36 est dû à l'imputation d'un loyer de Fr 40'000,- pour la location de la salle des fêtes, dépense non prévue au budget.

Les commissions de la Culture du 12 avril et celle des Finances du 15 avril 2010 se sont penchées longuement sur ce sujet, sans percée significative quant à des mesures à prendre, à l'exception de l'accord de Monsieur le Maire en vue de mettre le poste du mandataire au concours.

L'Entente estime qu'il appartient à cette première commission, c'est-à-dire celle de la Culture, de poursuivre son analyse quant au nombre de spectacles, à la diversification du programme et au nombre de spectateurs.

L'Entente ne veut pas mettre le travail accompli à ce jour en péril et votera la poursuite de la politique culturelle communale actuellement en place pour 2011, à la condition que la résolution soit complétée d'un point 2, libellé comme suit :

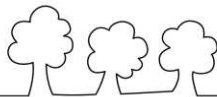
Le Conseil Municipal décide :

1. Inchangé
2. De mettre le poste du mandataire au concours dans les meilleurs délais afin que la programmation de la saison 2012 puisse avoir lieu sur de nouvelles bases.

Il résulte de ce qui précède que nous n'entrerons pas en matière concernant les motions proposées sous points 14 et 15 de l'ordre du jour.

M. Knörr fait la déclaration suivante suite à la proposition de M. Roth :

Avec cet amendement, le groupe radical-libéral, libéral-radical, l'entente, joue les chevaliers blancs. Nous reconnaissons bien là, la griffe des vieux briscards de la politique. Rapidité, adaptation, réflexion, décision, contre attaque. Manœuvre habile qui ne désigne aucun perdant ne laisse aucune victime, bref un consensus tout helvétique.



Mais trop de consensus finit par tuer la vérité. Plus de dentelle, les mots échec, fiasco, impasse doivent être prononcés. En cinq ans, nous aurions dû aboutir à une culture, multiethnique, pluriculturelle, « tansgénérationelle » et de proximité dans laquelle tous les habitants de Thônex se retrouvent afin de forger une identité.

Nous aurions dû avoir des festivals en plein air, des animations de quartier, des fêtes populaires, des expositions, de l'art de la rue, des concerts. Certes nous avons des spectacles et puis des spectacles et encore des spectacles, quelle diversité ! Pour que Thônex ne se transforme pas en cité dortoir, il faut une culture originale proche des gens. Dans un canton confetti que l'on traverse en trente minute, avec la pléthore d'offres alors que le public ciblé par nos spectacles est prêt à se déplacer jusqu'à Bâle et Zurich pour une exposition un concert, croyez-vous vraiment que le TAS déjà sous perfusion puisse être sauvé ?

Cessez de vous sacrifier ! Votre groupe, n'est-il pas las de valser avec une partenaire qui n'est jamais en rythme, vous plante régulièrement au milieu de la piste et le soir venu tirera systématiquement la couverture à elle ?

Nous en appelons à votre logique. Votez « non » à la poursuite de la politique culturelle.

Notre groupe UDC maintient sa position et votera non à la poursuite de la politique culturelle avec ou sans les amendements.

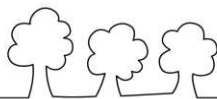
Mme Jaquet : j'aimerais revenir sur l'allusion d'un festival non organisé sur la commune par le TAS car la réponse a été donnée en commission, il s'agissait de raisons financières afin de ne pas grever encore plus les coûts liés à cette structure. On ne fait pas rien mais on le fait différemment.

En ce qui concerne les motions que nous ne voterons pas, la raison est très simple, car si l'on vote la proposition de M. Decrey de lancer un appel d'offres pour 2012, les arguments de ces motions se discuteront automatiquement en commission dans le cadre du cahier des charges qu'il conviendra d'établir.

Quand M. Dupraz dit qu'il n'est pas grave de retarder les programmations pour 2011 afin que l'on ait le temps de discuter, je ne suis pas sûre que les sponsors seront d'accords de renouveler leur contrat si on leur dit que l'on ne sait pas trop bien ce que l'on fait l'an prochain !

M. Agraniou : que doit-on voter exactement ce soir ? Car le terme « *politique culturelle* » est très large, s'agit-il du TAS ? du Comité des fêtes ? Du CCCC ? Ou de toutes ces structures ? Sans compter toutes les Associations actives dans ce domaine et qui font la fierté de notre commune que ce soit dans le domaine du cirque, du cinéma, du théâtre etc. ! Ne devrait-on pas corriger le tir, car faire appel à des têtes d'affiche qui ne remplissent pas la salle des fêtes devrait nous amener à une réflexion plus large.

M. Knörr : il y a un fonds de réserve qui a été créé et plafonné à Fr 300'000,-. Ce fonds de réserve était destiné à faire ses animations extérieures et devait être exceptionnellement utilisé pour couvrir des déficits concernant les spectacles alors que ce fonds n'est utilisé que pour la couverture des déficits.



Dans ma déclaration j'ai mentionné que les rapports remis par M. Héritier sont de qualité mais leur contenu est parfois « détonnant ». On peut lire dans l'analyse des résultats du sondage que : 3% des questionnaires envoyés ont été retournés, que cela peut sembler peu mais que compte tenu du nombre de questions posées et du temps consacré pour y répondre l'on peut considérer le résultat comme satisfaisant (p. 16).

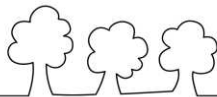
Toute la politique culturelle de notre commune repose donc sur l'audition de neuf associations, de quelques commerçants qui ont vite compris et se sont je cite: « montré fort peu coopératifs » (p. 9) et sur 3% des questionnaires complétés et retournés. Questionnaires qui contenaient chacun huit questions de moins d'une ligne, 3% de personnes interrogées, si lors des dernières élections complémentaires notre nouveau Conseiller administratif avait été élu avec un taux de participation de 3% quelle crédibilité aurait-il eu ?

M. Dupraz : on peut ne pas tenir compte des dépenses, on peut estimer qu'elles sont correctes, ceci n'est pas notre avis. Il faut quand même prendre en compte l'élément principal de cette politique culturelle qui est d'offrir quelque chose aux Thônésiens et si l'on constate que les Thônésiens n'en veulent pas, ce qui semble être le cas avec 17 abonnements vendus, ce qui est très faible sur une population de 13.500 habitants ! C'est désastreux on devrait rapidement en tirer les conclusions plutôt que de continuer à organiser des concerts qui nous coûtent en gros Fr 30'000,- par soirée.

M. Roth : je tiens juste à préciser que les sponsors ne bénéficient pas de « billets gratuits ». Ils les paient en versant plus de Fr 100'000,- au TAS.

M. Knörr : j'aimerais revenir sur certains arguments qui nous ont été présentés et qui ont fait réagir mon groupe. Argumenter en faveur du TAS est une chose mais affirmer que sans les spectacles nos pompiers ainsi que nos sauveteurs auxiliaires se trouveraient fort démunis et perdraient une source de revenu conséquente est soit, un discours réducteur destiné à influencer un public cible, soit les dernières cartouches d'un dogme conscient d'être bientôt balayé par la vérité. Nous nous permettons d'ajouter que nos pompiers, nos sauveteurs dont nous sommes fiers sont des bénévoles, ils ont décidé de servir nos concitoyens. Quelles que soient leurs missions, leur moteur n'est pas l'appât du gain.

Affirmer que notre Auberge communale attend avec impatience la manne des soirées de spectacle pour remplir ses salles, ses caisses, c'est manquer de tact. Ce ne sont pas des spectacles avec une salle remplie à 14, 15, 17 ou 19% qui vont amener des clients. A contrario de nombreuses personnes renoncent à ce déplacer à l'Auberge les soirs de spectacles de crainte de ne pouvoir disposer d'une place de stationnement proche, de plus certains spectacles utilisent parfois les salles à manger annexes pour déposer du matériel. Ajoutons encore que des associations désireuses de louer notre salle des fêtes finissent par renoncer après plusieurs téléphones quand à la mi novembre, il est toujours impossible de réserver pour le semestre suivant le TAS n'ayant pas fixé avec certitude son agenda.



M. Agraniou : nous tenons à être extrêmement clairs, nous ne sommes pas contre la politique culturelle nous sommes contre la manière dont elle est menée, car ce concept ne nous paraît pas clair ni cohérent.

M. Dupraz : pour répondre à M. Roth, je n'ai pas du tout dit que des billets gratuits étaient offerts aux sponsors, j'ai dit que des spectateurs bénéficient de largesses de leur entreprise, de sponsors ou de la commune.

M. Knörr : je tiens à préciser qu'il n'y pas d'attaque personnelle contre M. Héritier, il n'y a pas de vendetta dirigée contre quiconque. Tous les renseignements toutes les informations que j'ai lues sont disponibles librement. Il suffit de les chercher et les mettre bout à bout.

Cependant, je vous l'accorde elles surprennent. Vous me commandez un audit sur la mobilité douce. Celui-ci conclut à l'utilité de changer les motos de la police municipale par des vélos. Quelques jours plus tard, j'inaugure mon magasin de cycles et vous commandez des vélos à ma société. Ne suis-je pas à la fois juge et parti, légal mais vraiment éthique ?

Au vote :

- *l'amendement proposé par l'entente d'ajouter un point 2 à la résolution, stipulant :*

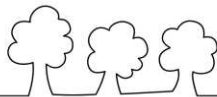
2. *De mettre le poste du mandataire au concours dans les meilleurs délais afin que la programmation de la saison 2012 puisse avoir lieu sur de nouvelles bases.*

Cet amendement est accepté par 22 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 21 juin 2005 relative à la mise en place d'une structure mixte dans le cadre de la nouvelle politique culturelle thônésienne selon la proposition faite par la société JOKKA DEVELOPPEMENT Sàrl,
- Attendu que cette structure fait l'objet d'une évaluation annuelle par les commissions de la « Culture, Loisirs & Jumelage » et des « Finances » qui décident, notamment, de la poursuite de la politique culturelle communale pour l'année à venir,
- Attendu que dans sa séance du 13 avril 2010 la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage a demandé que le point « poursuite de la politique culturelle communale pour 2011 » soit mis à l'ordre du jour du Conseil municipal,



- Attendu que la même demande a été acceptée par la commission des Finances dans sa séance du 15 avril 2010,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 15 voix « pour », 10 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De poursuivre la politique culturelle communale actuellement en place pour 2011.
2. De mettre le poste du mandataire au concours dans les meilleurs délais afin que la programmation de la saison 2012 puisse avoir lieu sur de nouvelles bases.

11. Immeubles Adrien-Jeandin 9 à 23

11.1. Demande d'un crédit de Fr 1'500'000,- en vue de l'assainissement des façades. Discussion. Vote. (DA-10-12).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce point a été divisé en deux parties, l'une concerne l'assainissement des façades et l'autre la mise en place de panneaux photovoltaïques et solaires. Le point 11.1 fait l'objet d'un retour de commission dont le Président va faire un rapport et le point 11.2 qui fait suite à la demande de la commission d'étudier la possibilité d'installer ces panneaux photovoltaïques et solaires dont vous avez reçu un exposé des motifs détaillé pour la séance de ce soir.

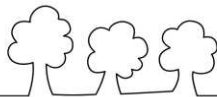
Le Conseil administratif a actuellement quelques exemples d'utilisation et de fonctionnement de ce type d'installation et nous estimons qu'il serait bien de discuter de tout ceci en commission des Travaux & Bâtiments avec des spécialistes en la matière, d'autant plus que cela n'entravera pas la phase de réalisation de l'assainissement des façades.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 mars 2010 :

La commission des Travaux & Bâtiments s'est réunie le 30 mars 2010 en présence de MM. Claude Détruche, Conseiller administratif et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique, avec comme seul objet à l'ordre du jour le projet de rénovation des immeubles avenue Adrien-Jeandin 9 à 23 qui comprennent 77 appartements, sur la base de l'étude du devis général de Fr 1'500'000,- adressée aux commissaires avec l'ordre du jour.

MM. Mitti & Mittey, architectes nous exposent le programme envisagé, soit :

- *travaux en rapport avec les problèmes de carbonatation sur les éléments en béton armé des façades,*
- *nouvelles peintures sur l'ensemble des façades,*
- *pose de garde-corps à + 102 cm sur les parapets des balcons,*
- *tablettes métalliques sur les débordements des différents nus des façades,*



- pose de carrelages sur le sol des balcons,
- sur les balcons, pose de tentes solaires, là où il n'y en a pas,
- sur les portes-fenêtres donnant sur les balcons, pose de stores métalliques type volets roulants - pose de nouveaux luminaires extérieurs, pose de nouveaux luminaires intérieurs (entrées immeubles, cage des escaliers, paliers et dégagements des sous-sols) avec système d'économie d'énergie,
- pas d'intervention sur les menuiseries extérieures (nouvelles fenêtres datant de 1990) ni sur les stores métalliques,
- pas d'isolation des façades (4,000 m²) qui s'avère extrêmement difficile et coûteuse à réaliser à cause de 4 alignements différents représentant des ponts de froids d'où risque de moisissures,
- pas d'installation d'ascenseurs.

Les commissaires ont l'occasion d'interroger les mandataires concernant les possibilités suivantes :

- démolir/reloger/reconstruire : Vu que la commune ne désire pas augmenter les loyers et qu'aux Communaux d'Ambilly il n'y aura pas de nouveaux logements LUP disponibles avant 2014, cette idée doit être abandonnée,
- panneaux solaires sur le toit,
- surélévation: 1 étage possible, mais déconseillé (coût très élevé, manque de place de parking, pas d'ascenseur),
- fermer les balcons (jardins d'hiver etc.),
- coefficient énergétique,
- fresque/peintures murales.

Les mandataires sont libérés à 19h.57.

Des critiques virulentes sont émises par rapport à l'unique mandataire. M. Détruche répond que la Mairie a fait d'excellentes expériences avec ce bureau et qu'il s'agit de contenir les frais d'étude. De toute façon, les architectes lancent ensuite des appels d'offre auprès de plusieurs entreprises. Le Président fait appel à plus de modération.

Plusieurs commissaires insistent sur le maintien de loyers bas et s'expriment contre une opération démolition/reconstruction. Un autre commissaire aurait aimé connaître l'état locatif.

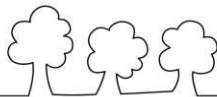
Une bonne partie de la discussion tourne autour d'une fresque proposée et la manière de la réaliser.

Finalement, le Président procède à quatre votes :

1. Réalisation du projet de rénovation comme proposé pour Fr 1'500'000,- :
Au vote : La réalisation est acceptée par 8 oui et 1 abstention.
2. Etude de pose de panneaux photovoltaïques et solaires :
Au vote : La proposition est acceptée par 8 oui et 1 abstention.
3. Etude de la pose de vitrages aux balcons (jardins d'hiver) :
Au vote : La proposition est rejetée par 4 non, 3 oui et 2 abstentions.
4. Etude des coûts d'une surélévation
Au vote : La proposition est rejetée par 6 non, 1 oui et 2 abstentions

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009 est accepté par 6 oui et 3 abstentions.

Sous Divers, M. Claude Détruche signale qu'une conférence de presse a été organisée concernant le 1^{er} PLQ des Communaux d'Ambilly. Des remarques pourront être formulées jusqu'au 11 mai 2010.



Quant à la motion concernant le Pavillon Mousse, M. Claude Détruche informe de la situation actuelle et rassure les commissaires dans le sens que le Conseil administratif reviendra en commission lorsque cela sera nécessaire.

M. François Fortuna rassure un commissaire concernant la pollution lumineuse dans le périmètre Marcelly.

Deux inaugurations sont annoncées pour terminer :

- a) EVE Marcelly et Bout'Choux : lundi 26 avril 2010 à 18h.30.*
- b) Espace Marcelly-Tronchet : vendredi 4 juin 2010 à 16h.*

La séance a été levée à 21h03.

La discussion est ouverte :

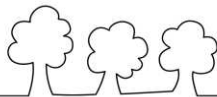
- M. Détruche : une précision concernant un élément, qui avait été demandé en commission concernait l'indice de dépense de chaleur. Pour les non initiés il faut savoir que le maximum autorisé est de 600 méga joules au m², la moyenne à Genève est de 570. Pour ce bâtiment, pour la saison de chauffage 2007-2008, l'indice était de 523, pour 2008-2009 de 543. Nous sommes en dessous de l'indice moyen autorisé, il n'y a donc pas de raison de passer à des compteurs individuels.

Egalement suite à la discussion de la commission, le Conseil administratif maintient le montant de Fr 1'500'000,- dans lequel est comprise une fresque décorative. Il n'y a pas d'urgence concernant cette fresque et nous reviendrons à la commission des Travaux & Bâtiments pour le choix de la variante définitive tout en précisant que, quel que soit le procédé retenu celui-ci n'aura pas d'influence sur le prix global des travaux.

Il est également important de préciser que ces travaux sont entièrement financés par la trésorerie de l'immeuble.

La parole n'étant plus demandée, M. Guy Saudan, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de procéder à des travaux d'entretien et d'assainissement sur les bâtiments construits sur les parcelles N°3865, fe 18 du cadastre de la commune de Thônex, sis avenue Adrien-Jeandin 9 à 23 et figurant au patrimoine financier de la commune,
- Vu de devis général établi par le bureau d'architectes associés Patrick Mitti et Bernard Mittey,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 30 mars 2010,



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 26 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver la réalisation du projet estimé par les architectes à Fr 1'500'000,- relatif à des travaux d'entretien et d'assainissement des bâtiments construits sur les parcelles N°3865, fe 18 du cadastre de la commune de Thônex, sis avenue Adrien-Jeandin 9 à 23 et figurant au patrimoine financier de la commune.
2. D'ouvrir un crédit de Fr 1'500'000,- destiné à la réalisation du projet décrit au point 1.
3. De financer cette opération par la trésorerie excédentaire de l'immeuble 9 à 23 avenue Adrien-Jeandin à hauteur de Fr 1'500'000,-.
4. De comptabiliser cette dépense nette prévue de Fr 1'500'000,- dans le financement spécial des immeubles locatifs (rubrique 288).

M. Claude Marcet quitte la séance.

11.2. Demande d'un crédit de Fr 860'000,- en vue de la mise en place de panneaux photovoltaïques et solaires sur les toitures. Discussion. Vote. (DA-10-13).

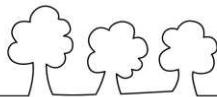
M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : le Conseil administratif demande le renvoi en commission des Travaux & Bâtiments, comme expliqué précédemment.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, redonne lecture des votes concernant ce point lors de la séance du 30 mars 2010 :

- *Etude de pose de panneaux photovoltaïques et solaires :*
Au vote : La proposition est acceptée par 8 oui et 1 abstention

La discussion est ouverte :

M. Loutan : je félicite le Conseil administratif et les mandataires d'avoir trouvé si vite des solutions avec un document particulièrement détaillé qui permet vraiment de réfléchir. Je soutiens totalement le renvoi en commission. Pour ce qui est du titre, je pense qu'il faut parler de panneaux photovoltaïques et thermiques car les deux sont solaires.

Au vote

- *La proposition de M. Claude Détruche, Conseil administratif, de renvoyer ce point de l'ordre du jour en commission des Travaux & Bâtiments est accepté à l'unanimité.*

12. Centre Sportif Sous-Moulin

Demande d'un crédit de Fr 35'350,- en vue de procéder au remplacement de trois systèmes d'aérotherme aux vestiaires du stade des Trois-Chêne. Discussion. Vote. (DA-10-14).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports : cet objet a été préavisé favorablement par le Conseil intercommunal ainsi que par la commission des Sports. Il s'agit d'une dépense d'entretien concernant le stade des Trois-Chêne qui se trouve dans un état de vétusté qui engendre des dépenses qui sont dictées par l'urgence. Une réflexion concernant la réfection du stade, notamment des infrastructures telles que les vestiaires et autres équipements fera l'objet de discussions au Conseil intercommunal.

M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 mars 2010 :

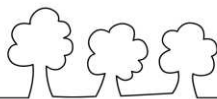
Il s'agissait du premier dossier technique sur lequel les commissaires devaient se prononcer, il est vrai qu'il a été relevé que les bâtiments du stade datent des années 60 sont relativement vétustes. Le montant de Fr 35'350,- (soit 1/3 de Fr 106'000,-) demandé pour ces travaux a été accepté à l'unanimité des commissaires présents.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de remplacer les trois systèmes d'aérochauffage vétustes et inutilisables dans les vestiaires du stade des Trois-Chêne,
- Vu le dossier technique N°92 intitulé « dépannages stade 3 Chêne : chauffage et luminaires », accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 10 janvier 2010,
- Vu le préavis favorable de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire du 11 mars 2010,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e



1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 35'350,- ($\frac{1}{3}$ de Fr 106'000,-) en vue de procéder au remplacement de trois systèmes d'aérothermes des vestiaires du stade des Trois-Chêne.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 35'350,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.
 4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
13. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, concernant une demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr 10'000,- pour la mise en place de cours de « français-intégration ». Discussion. Vote. (DM-10-01).

M. Castelli, signataire donne lecture du projet de délibération :

Exposé des motifs :

La population de notre commune est composée de nombreux étrangers : 4.400 personnes de diverses origines, soit environ le tiers des Thônésiens. Dans l'optique de maintenir des relations paisibles et vivantes entre tous, il est de notre responsabilité de prendre en compte cette réalité sociologique et de stimuler l'intégration de tous au sein de notre commune. En outre, les étrangers sont source de richesses culturelles pour les Suisses, lesquelles restent fréquemment ignorées par manque de communication.

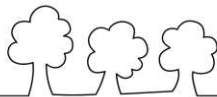
Certains étrangers peuvent en effet rencontrer des difficultés d'intégration assez importantes. Parmi celles-ci, la langue représente un obstacle élevé. Or notre commune pourrait aisément les aider, à l'instar de ce que de nombreuses autorités communales de Suisse, dont une dizaine à Genève, font déjà.

De nombreux étrangers suivent des cours de « français-intégration » subventionnés par l'OFM (Office fédéral des migrations) et, à Genève, le Bureau de l'intégration. Ces cours sont mis sur pied en collaboration avec une association - qui pourrait être à Thônex le Centre de loisirs où les cours pourraient éventuellement avoir lieu - et avec l'UOG (Université ouvrière de Genève), qui fournit des enseignants expérimentés dans ce genre de démarche. De même l'association Camarada, fortement impliquée auprès des femmes migrantes, serait intéressée. Nous avons pris contact avec ces trois entités, qui ont toutes trois accueilli très favorablement notre démarche.

Les enseignants utilisent du matériel pédagogique diversifié dont des documents communaux (tels que, par exemple, le journal Le Chênois) dans le but de favoriser l'intégration des étudiants dans leur environnement immédiat, ainsi que la connaissance des institutions et sociétés locales.

Quant aux subventions cantonales et fédérales, celles-ci sont épuisées pour l'année en cours. Mais il convient d'agir maintenant pour obtenir celles de l'an prochain. Parallèlement, la Mairie pourrait développer les contacts avec les associations susnommées, informer la population concernée et mettre sur pied les cours.

Le système mis en place n'impliquerait pas une dépense très onéreuse de notre commune, dans la mesure où des subventions cantonales et fédérales sont prévues, et une partie au moins des prestations communales serait la mise à disposition de locaux disponibles, par exemple au Centre de loisirs (où la commune gère directement des espaces). Enfin, cette problématique n'étant pas spécifiquement thônésienne, il conviendrait d'en informer les autorités des communes voisines en vue d'une éventuelle collaboration intercommunale.



C'est pourquoi, au nom de groupe Socialistes-Verts, nous vous invitons à voter cette délibération.

Projet de délibération :

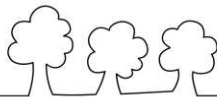
- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Considérant la responsabilité de notre commune de maintenir et de favoriser des relations paisibles au sein de la population,
- Au vu du fait qu'une partie importante (33%) de cette population est étrangère,
- Au vu du fait qu'une partie importante de cette population étrangère maîtrise mal ou pas du tout le français,
- Considérant que la connaissance de notre langue est un élément primordial en vue d'une bonne intégration dans notre société, pour en connaître les composantes et le fonctionnement, ainsi que pour entretenir des relations vivantes et non-conflictuelles avec tous les habitants,

le Conseil municipal
décide

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de maximum Fr 10'000,- sur la rubrique 58.319 en vue de mettre sur pied des cours de « français-intégration » en collaboration avec le Centre de loisirs et/ou les associations actives dans ce domaine.
2. De recevoir et auditionner dans la Commission Sociale le Centre de loisirs et/ou les associations actives dans ce domaine.
3. De charger le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales et fédérales concernées en vue d'obtenir des subventions spécifiques prévues à cet effet.
4. De charger le Conseil administratif à prendre contact avec les autorités des communes voisines pour les informer de ce projet en vue d'une éventuelle collaboration intercommunale.
5. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées aux charges.

Aux Votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est refusée par 19 voix « contre » et 4 abstentions et ce point est renvoyé en commission Sociale.*



M. Dupraz : étant donné la décision qui a été prise, à la majorité de ce Conseil, au point 10 de l'ordre du jour : « Poursuite de la politique culturelle communale pour 2011 », nous retirons les deux motions aux points 14 et 15 de l'ordre du jour (MM-10-06) et (MM-10-07).

14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour une amélioration rapide des prestations culturelles ». Discussion. Vote. (MM-10-06).

Point retiré par le M. Dupraz au nom du groupe socialistes-verts.

15. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour une culture proche de la population ». Discussion. Vote. (MM-10-07).

Point retiré par le M. Dupraz au nom du groupe socialistes-verts.

16. Propositions du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

17. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 16 février 2010 par :

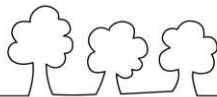
- 17.1. De Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale du groupe libéral concernant : le voyage de fin de législature

Le fait que les personnes souhaitant bénéficier d'une chambre « single » ne constitue pas une pénalité quelconque et ce n'est pas la première année qu'un tel supplément est demandé, ainsi que cela se fait dans n'importe quel voyage.

Lors du dernier voyage à Prague, une exception avait pu être faite compte tenu de la faible différence de prix entre les deux catégories de chambres (single et double). Malheureusement, pour le voyage à Rome les conditions sont différentes.

Il convient aussi de rappeler que le voyage de fin de législature fait l'objet d'une provision annuelle dont le montant n'a pas varié depuis une dizaine d'années. Il conviendrait éventuellement de revoir ce montant à la hausse afin de pouvoir appliquer des tarifs semblables pour tous les participants.

Cependant, nous examinerons, sur la base du décompte final, si une partie du supplément pour chambre « single » pourra être ristournée aux participants ayant payé un supplément, ceci pour autant que le budget global soit respecté.



- Mme Anne-Marie Jaquet : c'est malheureusement le genre de réponse que j'attendais, sans aucune imagination ni aucune créativité pour tenir compte des personnes qui siègent autour de cette table qui n'ont pas de conjoint ou qui ne sont pas accompagnées de leur conjoint pour ce voyage.

M. Pascal Uehlinger, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 16 février 2010 par :

17.2. De Mme Rosa Lopes Beer, Conseillère municipale du groupe socialistes-verts concernant : « projet villa YO-YO »

Effectivement, des recherches ont été entreprises à l'époque dans le centre de la Commune car le Conseil administratif estime que c'est le secteur le plus approprié pour mettre en place ce type de structure. Contrairement à ce qui avait été dit dans la commission « Écoles et jeunesse » du 25 septembre 2007, la villa « Minazzi », située au chemin du Bois-Des-Arts, n'est pas sous-occupée puisqu'elle accueille les activités du parlement des jeunes, du comité des fêtes, des Aînés Solidaires et du journal « Le Chênois ».

Il est vrai que la recherche d'un local pour l'installation d'une « villa Yo-Yo » est peut être restée un peu en sommeil mais le Conseil administratif a bien l'intention de la réactiver. Dans cet esprit, l'idée serait d'associer la création une telle infrastructure avec le développement des Communaux d'Ambilly puisque la Commune disposera d'importantes surfaces de terrains à destination d'équipements publics dans le cadre du PAC-MICA.

Le Conseil administratif ne manquera pas de tenir informé les membres de la commission si une opportunité devait voir le jour.

- Mme Lopes Beer : je remercie le Conseil administratif de sa réponse mais je ne suis pas satisfaite de celle-ci. Elle a le seul mérite de nous indiquer où on en est dans ce dossier mais, de là, à attendre, la construction des Communaux d'Ambilly on pourrait trouver une autre solution !

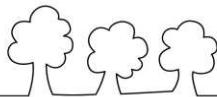
Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite de :

17.3. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, pose la question suivante concernant : « l'audit de la Cour des comptes »

Dans le cadre de ses activités de surveillance normales, la Cour des comptes a contrôlé notre Commune. L'audit ne visait pas directement nos dépenses, ni l'adéquation du nombre de nos véhicules par rapport aux tâches de la Commune. Il était destiné à vérifier la gestion de notre système de contrôle interne.

Dans son rapport, numéro 25 du 4 mars 2010, qui concerne également les communes de Carouge, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier, la Cour des comptes relève la qualité du travail fourni par l'administration thônésienne, dont une concerne la gestion de la taxe professionnelle communale qui a été confiée à un tiers externe.

Quelles sont les raisons qui ont motivé ce choix ?



18. Propositions individuelles et questions

18.1. Dérogation au rapport des surfaces

M. Loutan : les plus anciens de ce Conseil savent qu'à chaque dérogation au rapport des surfaces il y avait une petite invite pédagogique avec les budgets votés pour le PGEE (programme général d'évacuation des eaux) qui demande que l'on gère au maximum les eaux à la parcelle.

Les invites dans les cas de dérogation demandent simplement que l'on aille un peu plus loin dans ce domaine, pour lequel nous avons voté des crédits considérables. Les lois étant le minimum obligatoires, la volonté, l'éducation et l'intelligence des intéressés pouvant toujours aller un peu plus loin chaque fois que c'est possible.

Nous avons aussi engagé quelqu'un pour nous aider à faire des fiches de l'agenda 21 dans lesquelles on parle de l'eau et de la faune. Les invites lors de dérogation ne sont pas contraignantes et, je rappelle, qu'elles sont en accord parfait avec ce que l'on a voté et payé pour nous aider à réfléchir sur la protection de la biodiversité.

Nous avons également demandé au secrétaire général si nous avons le droit de faire un petit commentaire lors d'une demande dérogation, il s'agit d'un message au Conseil d'Etat ainsi qu'aux services officiels, constructeurs, architectes, propriétaires que l'on peut aller un peu plus loin que le minimum légal. Je suis un peu surpris qu'après tous les discours électoraux que ces annexes à nos dérogations soient systématiquement votées négativement.

18.2. Démission de M. Daniel Thurre

M. Daniel Thurre donne lecture de sa lettre de démission du Conseil municipal :

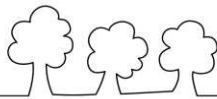
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,
Chers Collègues,
Chers membres du bureau et de l'équipe technique,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai rédigé ce courrier annonçant ma démission du Conseil municipal, après 7 ans d'activités en tant qu'élus Verts sur la commune de Thônex.

Cette décision survient dans un contexte privé, de nouveaux horizons se profilant dans ma vie et m'amenant à faire des choix. Il s'agit avant tout d'une question de disponibilité et, parallèlement, de responsabilités face à mes engagements en tant qu'élus.

Sept ans, le chiffre du changement selon certaines croyances, le chiffre qui nous fait passer d'un cycle de croissance à un autre... C'est peu dans la vie d'une commune, c'est passablement dans la vie active d'un homme.

Je garderai de cette période de ma vie de bons souvenirs, quelques fous-rires, quelques colères retenues... ou exprimées parfois !



J'ai aimé la politique mais ai toujours fui la politique « politicarde » ; j'ai aimé certains débats animés, des confrontations saines de positions ou d'idées, mais ai souffert de positions que j'estimais être juste de l'opposition de mauvaise foi. Mais c'est le jeu de la démocratie.

Cette vie politique aura généré, au sein de mon groupe et au-delà du groupe rose-vert, quelques sympathies, ainsi que de franches amitiés.

Je remercie chacune et chacun pour son engagement dans la vie politique, au service des citoyens, et je pense également dans ce contexte à l'équipe technique et aux secrétaires de la commune.

Ma démission est donnée avec effet au 14 mai auprès du service des votations et élections afin que mon successeur puisse être assermenté en juin et prendre ses fonctions à la rentrée de septembre.

Je siégeais donc ce soir pour la dernière fois parmi vous et tenais à vous en faire l'annonce personnellement plutôt que via un courrier au Bureau pour lecture lors de la prochaine séance du municipal et en mon absence. Je peux ainsi vous quitter en vous disant au revoir devant le verre de l'amitié.

M. le Président remercie M. Thurre pour les années qu'il a déployées au service de la commune en reconnaissant sa sagesse et son approche des dossiers communaux.

18.3. Cartes journalières CFF

M. Castelli : je remercie le Conseil administratif d'avoir pris les devants concernant les cartes journalières CFF. La hausse des tarifs et la restriction des horaires d'utilisation prévues pour ces cartes est scandaleuse et va à l'encontre de la logique voulue par celles-ci.

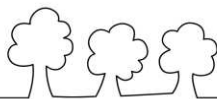
Attendons de recevoir la réponse qui nous sera donnée, si les CFF ne venaient pas en arrière la commune prévoira-t-elle un budget supplémentaire pour le surcoût de ces cartes ? Je ne demande pas de réponse immédiate mais invite le Conseil administratif dans ce sens.

- M. Decrey : la volonté du Conseil administratif est de conserver ces cartes même s'il doit y avoir une augmentation. Nous craignons cependant que la restriction d'horaires risque de réduire l'attractivité de ces cartes. Nous devons peut-être diminuer le nombre de cartes journalières à disposition de nos communiens.

18.4. Pavillon Mousse

M. Castelli : au nom du groupe socialistes-verts j'invite le Conseil administratif à convoquer une réunion de la commission des Travaux & Bâtiments pour traiter de la motion du groupe UDC acceptée par le Conseil municipal concernant l'avenir de ce bâtiment.

M. Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau prend momentanément la Présidence afin que M. Stark, Président en charge, puisse poser la question suivante :



18.5. Réception de la Mairie

M. Stark : comment le Conseil administratif a-t-il pu décider de ne plus avoir de réception dans le bâtiment principal de la Mairie ? Ce bâtiment représentant une image importante de notre commune !

- M. Decrey : il s'agit d'une mesure de rationalisation du personnel, notamment lors de cas de maladies ou d'absences qui, quelque fois, nous demandait d'engager du personnel surnuméraire.

De plus, la grande partie du service au public se trouvait déjà dans l'annexe de la Mairie et la réception principale ne recevait que les personnes qui avaient rendez-vous avec le Conseil administratif et les services administratifs de la Mairie.

Le standard téléphonique a également été transféré dans le pavillon annexe, un interphone a été installé à l'entrée principale et les personnes qui ont rendez-vous n'ont qu'à s'annoncer et un système d'ouverture de portes automatiques a été mis en place.

Avant de prendre cette mesure une statistique des activités des deux réceptions a été demandée par le Conseil administratif.

18.6. Repas de fin d'année de Présidence

M. Stark : une information vous parviendra très prochainement à ce sujet la date de cette soirée n'a pas encore été fixée avec le Conseil administratif.

M. Stark, Président reprend la Présidence de la séance.

19. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011. Discussion. Vote. (DA-10-15).

19.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2010-2011

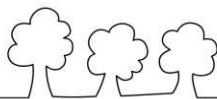
Mme Anne-Marie Jaquet
présentée par : M. Hans Rudolf Roth
pour le groupe libéral

M. Richard Stark, Président en charge félicite la nouvelle Présidente et donne lecture de son discours avant de lui céder la parole :

Monsieur Le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers (ères) Collègues,

Ce fut pour moi en tant que Président de cette noble assemblée, une année très enrichissante sur le plan humain ainsi qu'une expérience politique captivante.

Je remercie encore mes collègues présents ce soir ainsi que les élus de mon groupe politique de m'avoir accordé leur confiance en m'élisant à la fonction de Président. J'ose croire que vous avez été satisfait de moi...



J'ai toujours été attentif à ce que les débats se déroulent dans le respect de l'autre et avec la sérénité que les sujets l'exigent.

Une année de Présidence bien remplie ! Le plaisir de répondre présent aux diverses invitations ainsi qu'aux représentations planifiées ou non, comme par exemple les Promotions, la Fête du 1^{er} août ou encore celle de l'élection de « notre » Isabel RoCHAT au Conseil d'Etat. Événement sans pareil pour notre commune.

Mais encore, de gérer des séances du Conseil Municipal très animées, comme par exemple la séance sur le budget 2010, budget qui fut accepté par 17 voix « pour » mais avec 8 « abstentions », la motion pour le CEVA qui fut acceptée « ric-rac » 13 voix « pour » et 12 « voix » contre. Merci pour l'adrénaline !

Le 29 septembre, le report du vote sur la demande de crédit en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie, et « in fine », le 22 décembre la demande d'annulation de la délibération votée le 29 septembre toujours sur le même sujet, par 15 voix « pour » 2 « contre » et 5 « abstentions ». Dossier qui réapparaîtra prochainement en commission sous une autre forme.

Je me dois de mentionner également le soutien permanent dont j'ai pu bénéficier de notre administration, et ceci à tous les échelons, que je remercie.

Aux membres du Bureau incorpore va également ma gratitude pour l'ambiance détendue dans laquelle les séances se sont déroulées.

Enfin, je souhaite à mon successeur que cette dernière année de Présidence dans cette législature se passe comme elle le souhaite et j'espère qu'elle en retirera tout le plaisir que j'ai eu moi-même.

19.2. Allocution de la nouvelle Présidente

Avant de passer à l'élection du Bureau Mme Anne-Marie Jaquet, nouvelle Présidente donne lecture de son discours :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
Chers membres du Bureau,
Chers Collègues,
Cher Public,

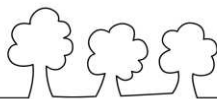
Ma 12^{ème} année en tant que Conseillère municipale est ainsi marquée par la confiance que vous m'accordez en m'élisant à la Présidence de votre assemblée. Je vous en remercie sincèrement tous et, en particulier, mes collègues du groupe libéral.

Je suis heureuse et fière de succéder à M. Richard Stark qui a assumé cette tâche avec rigueur et discipline. Qu'il en soit remercié.

Je sais déjà que la charge de Présidente, en particulier, le suivi et la tenue des séances plénières du Conseil Municipal vont m'être grandement facilitées par le travail qu'accomplit le personnel de Mairie et tout spécialement M. Philippe Guex que je remercie, d'ores et déjà, pour l'appui qu'il me fournira.

J'ai d'ailleurs appris dernièrement qu'il est un des rares secrétaires de mairie à préparer un fil rouge aussi précis et détaillé à l'intention de la présidence du Conseil Municipal.

Je profite aussi de cette occasion pour le féliciter au nom de tous pour sa réélection en tant que Président des Secrétaires Généraux du Canton de Genève.



Je suis originaire de Meinier, et plus précisément du Carre-d'Aval, dont d'ailleurs deux de ses enfants siègent dans cette assemblée. Les hasards de la recherche d'un appartement m'ont amenée, voici 35 ans à Thônex. Même si son visage a passablement changé pendant ces années, j'ai appris à aimer cette commune et je m'y sens chez moi.

Je m'engage à assumer pleinement cette Présidence dans l'intérêt de tous les communiens, avec votre soutien ainsi que celui des membres du bureau. Je souhaite que nos débats se déroulent dans le respect de chacun, pour le bien de Thônex et non en luttes partisans stériles, malgré les prochaines échéances électorales.

Je me réjouis de collaborer avec l'ensemble du Conseil Administratif et en particulier avec notre futur Maire.

Je vous remercie.

19.3. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

1^{er} vice-président:

M. Stephen Knörr

2^{ème} vice-présidente :

Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah

Secrétaire :

M. Philippe Guex

1^{ère} vice-secrétaire :

Mme Jacqueline Tomasini

2^{ème} Vice-secrétaire :

M. Richard Stark

Mme Anne-Marie Jaquet, nouvelle Présidente restitue les pouvoirs à M. Richard Stark, Président en charge afin de lever la séance et inviter les membres du Conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Valencien.

*

La séance est levée à 23h.25

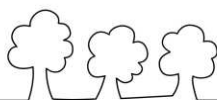
Annexe : Présentation Power Point sur les comptes 2009

Le Président

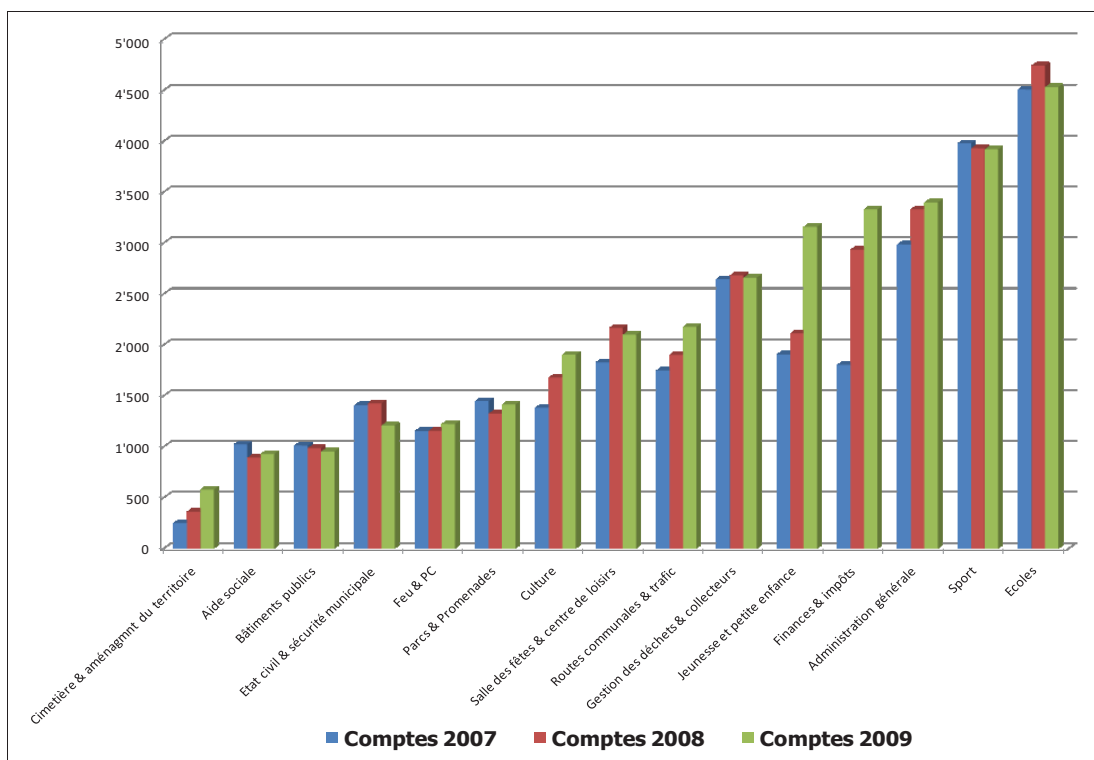
Le Secrétaire

M. Richard Stark

M. Philippe Guex

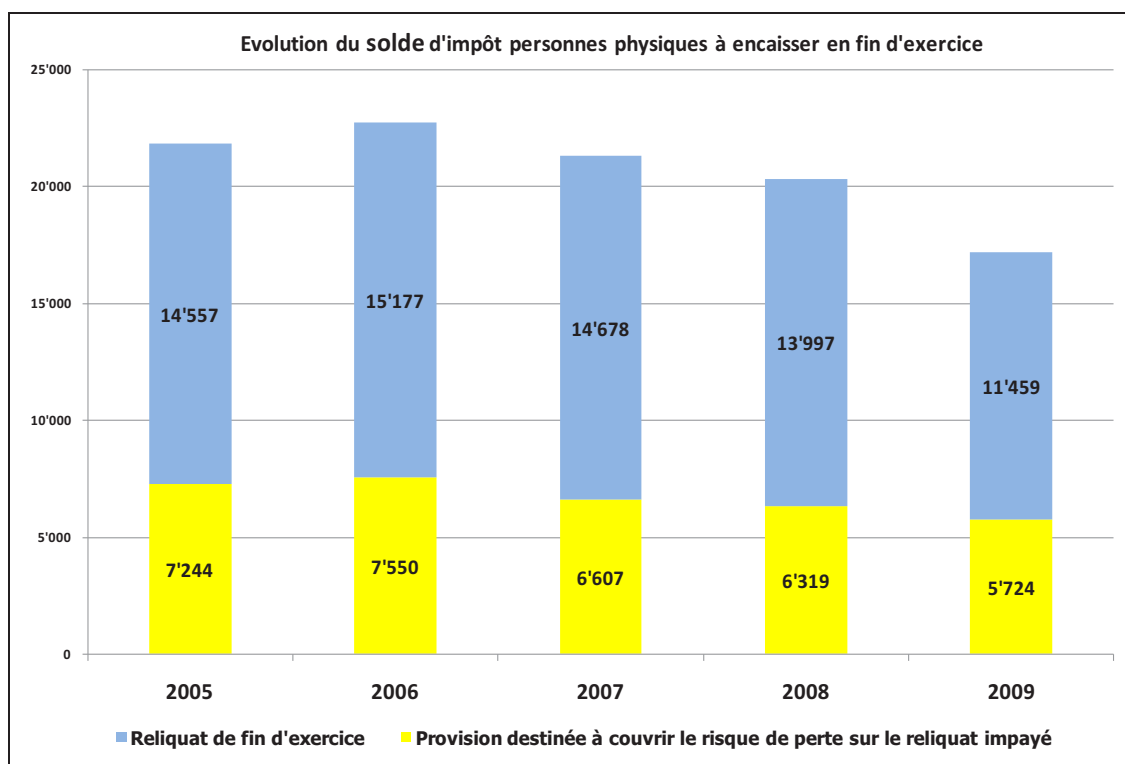
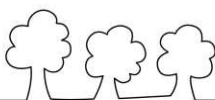


Evolution des différents dicastères (en millier de francs)

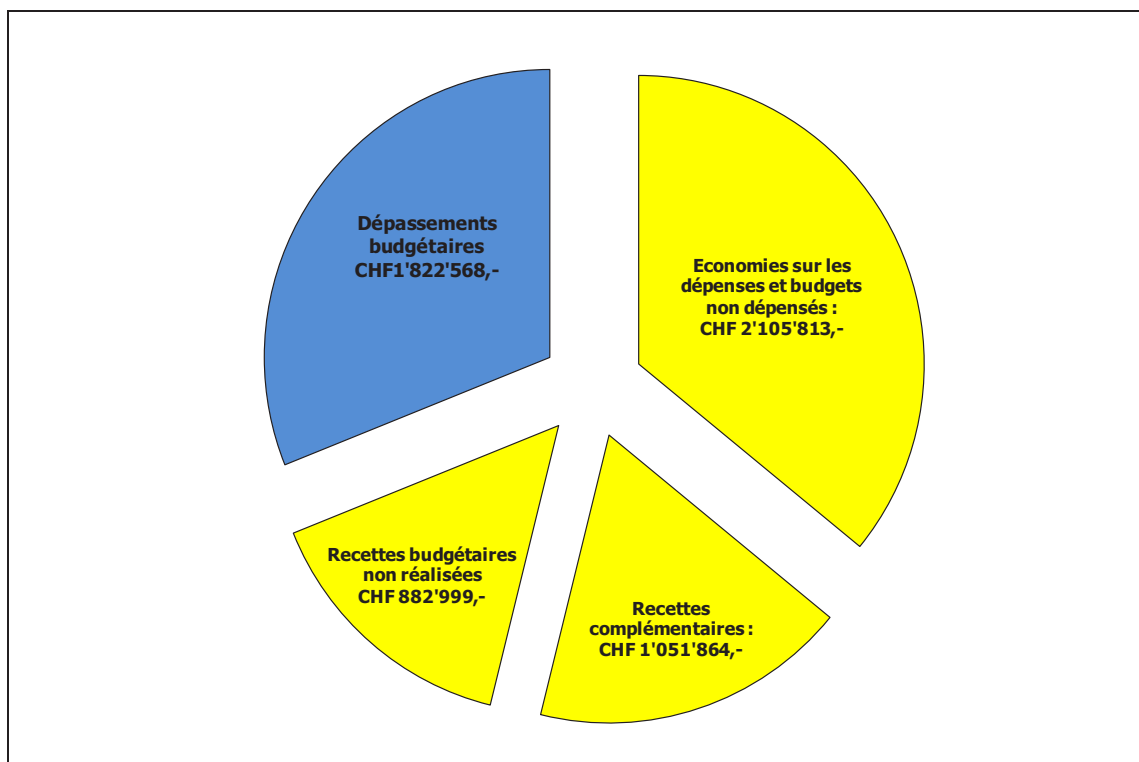


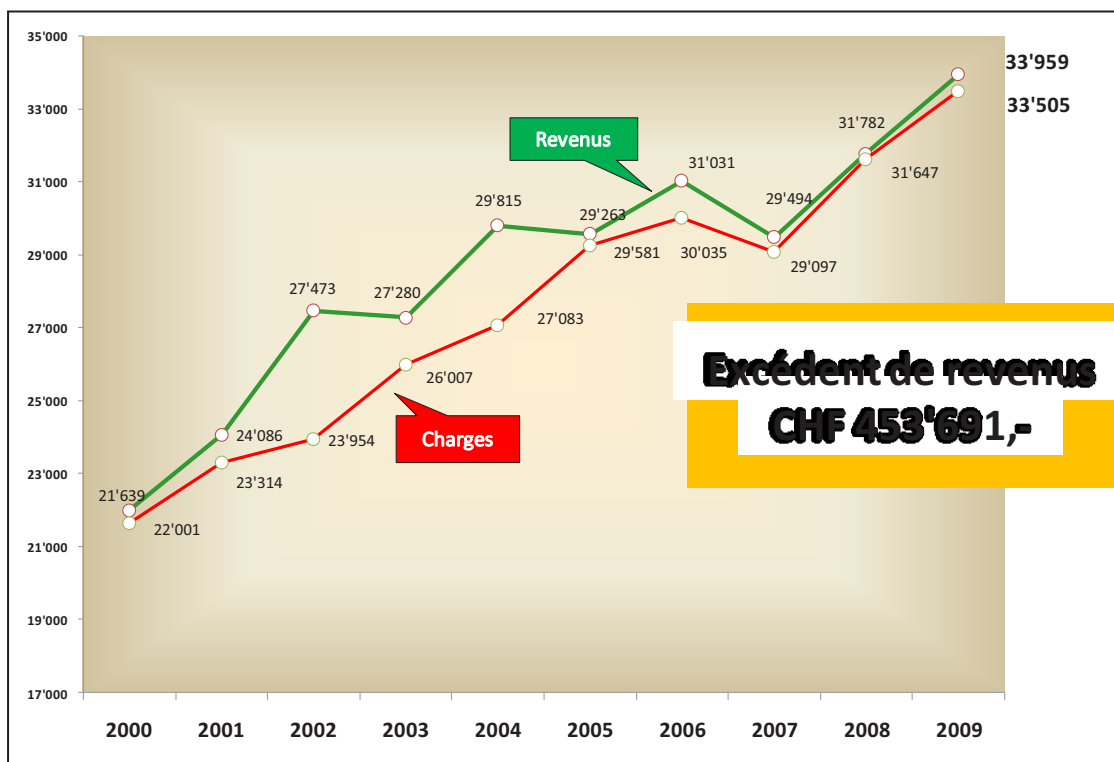
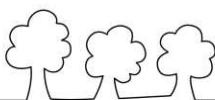
Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2009

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	
Résultat du compte de fonctionnement	+ 1'582	+ 453'691.19	+ 452'109	
Résultat du compte de financement	- 20'540'254	- 9'193'411.39	+ 11'346'843	
Revenus courants	33'790'122	33'958'986.94	168'864.94	+ 0.5 %
Total des revenus	33'790'122	33'958'986.94	168'864.94	+ 0.5 %
Charges courantes	27'153'576	26'651'194.29	-502'381.71	- 1.9 %
Amortissements ordinaires	6'634'964	6'854'101.46	219'137.46	+ 3.3 %
Total des charges	33'788'540	33'505'295.75	-283'244.25	- 0.8 %
Résultat du compte de fonctionnement	1'582	453'691.19	452'109.19	
Autofinancement	6'636'546	7'307'792.65	671'246.65	+ 10.1 %
Investissements nets	27'176'800	16'501'204.04	-10'675'595.96	- 39.3 %
Résultat du compte de financement	-20'540'254	-9'193'411.39	11'346'842.61	

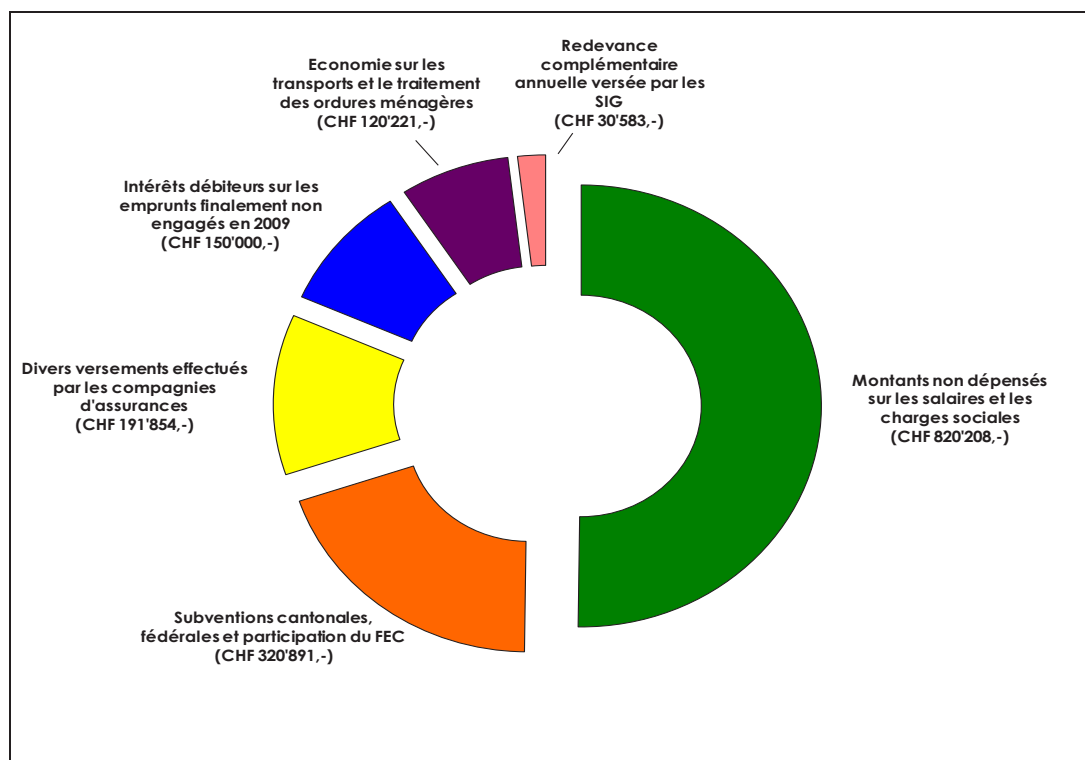


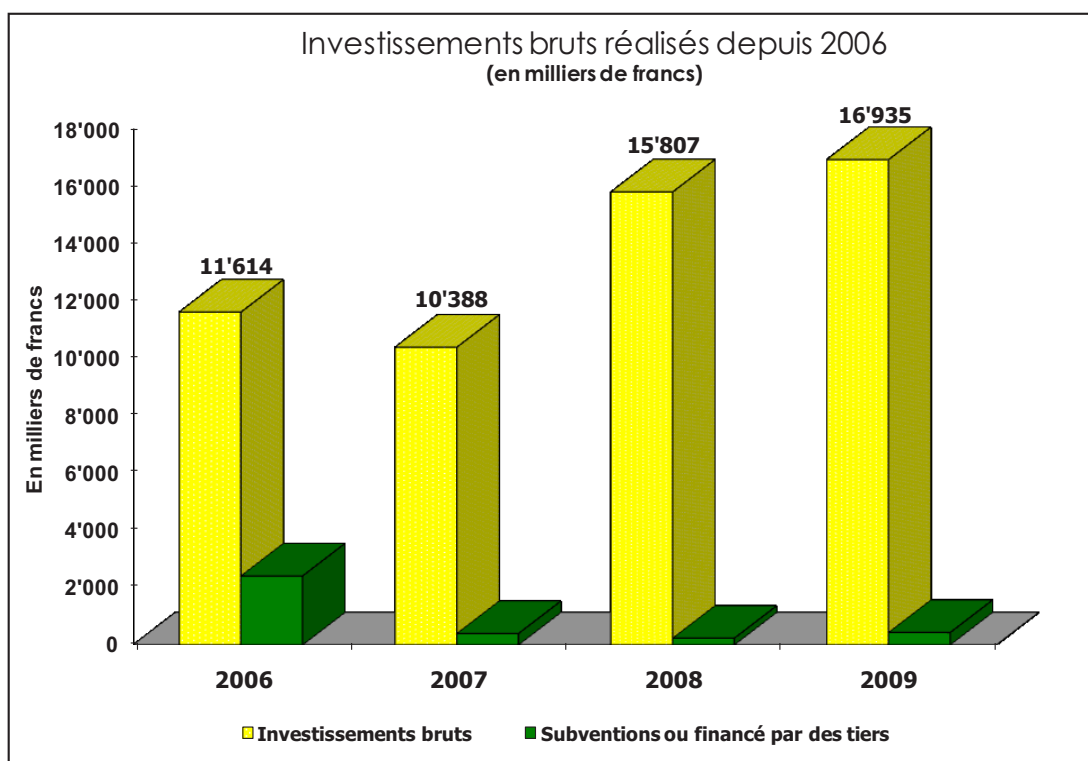
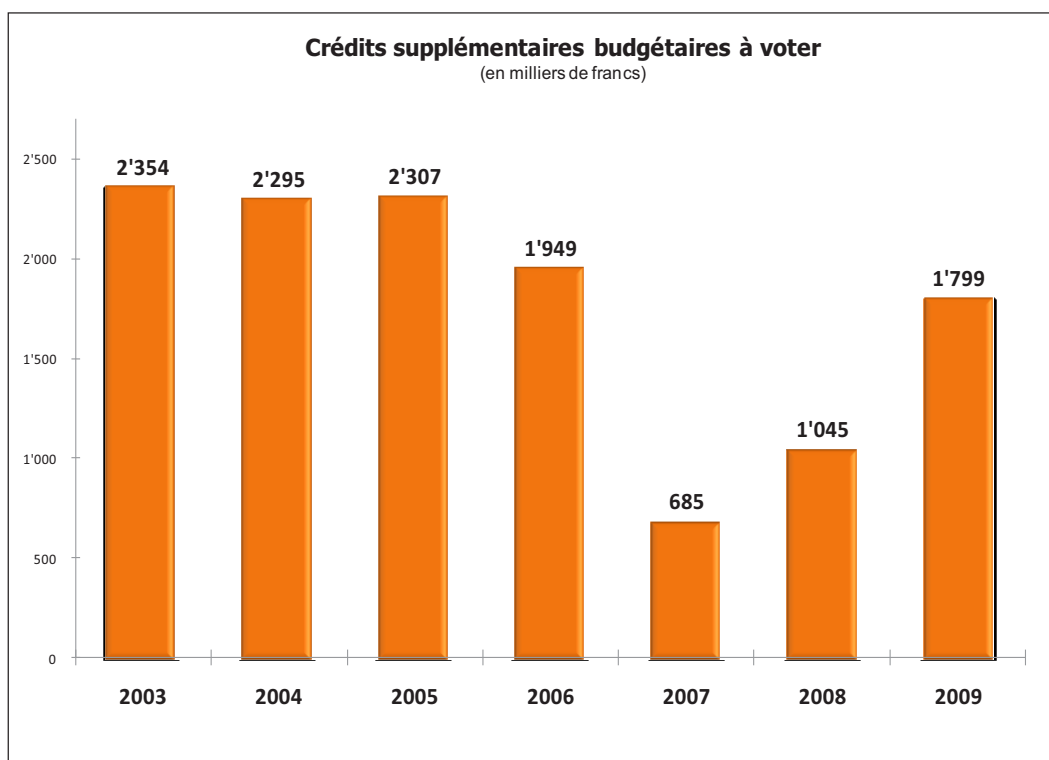
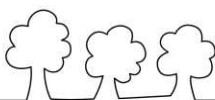
Types de variations budgétaires – comptes 2009

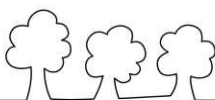




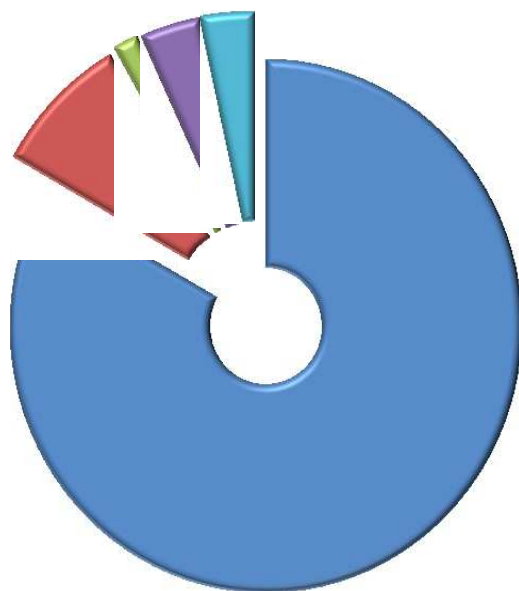
Quelques recettes extraordinaires qui justifient
l'excédent de CH 453'691,- réalisé aux comptes 2009







Investissements réalisés en 2009
pour un montant total de CHF 16'935'436,-



- 2 - Ecoles publiques
- 3 - Espaces verts & sports
- 5 - Petite enfance
- 6 - Routes
- 9 - Fondation pour le logement

Excédents et insuffisances de financement -
variation des disponibilités

